

L'Anjou laïque

N° 137 Journal de la Fédération des Œuvres Laïques de Maine-et-Loire - 3,00 € - Octobre, Novembre, Décembre 2021

Liberté individuelle et intérêt général : dilemme ?



La révolte des "Moije" p.10

Pass sanitaire, points de vues..... p.11 et 12

Liberté de critiquer les religions p.4 et 5

Bonnes œuvres p.8 et 9

La Catho, la région complice p.7

Également au sommaire de ce numéro

Portrait : Louis Thareaut p.2
Edito p.3
Patrick Weil p.6
Des scientifiques p.13
Les candidats p.14

Journaliste précaire p.15
Langues régionales p.16
Un angevin chez Molière p.17
Théâtre à Bionnassay p.18
Jeux p.19



Louis Thareaut

Dans un premier temps Louis refusa l'offre d'illustrer la page portrait de ce numéro. Il n'aime pas « *se mettre en avant* ». À force d'insistance, « *Pour faire plaisir* », il accepta. Si un intellectuel n'est pas uniquement une personne bardée de diplômes, mais aussi une personnalité accordant morale et éthique, convictions et doutes, Louis en est un. En cette année de la commémoration de l'année 1971, il fait penser à un ouvrier autodidacte de la Commune de Paris épris de justice et romantique. Enfin tel que nous nous le représentons dans notre imaginaire révolutionnaire. Louis, je le rencontrai pour la première fois en 1977 à la mairie d'Angers, nous avons été élus ensemble sur la liste conduite par Jean Monnier.

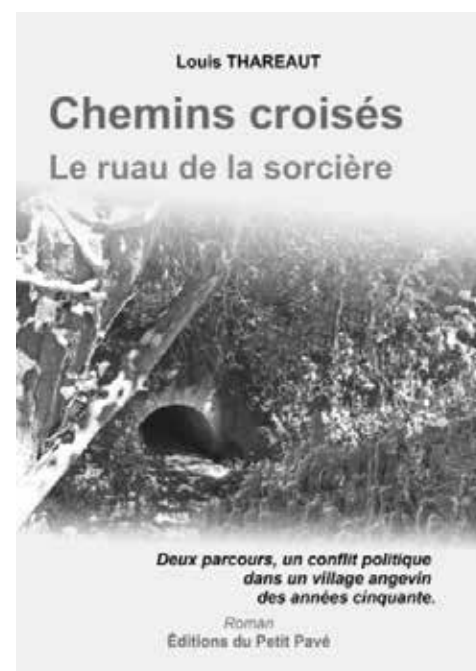
Mais nous n'étions pas issus de la même coterie. Louis, militant de la CFDT, avait été mobilisé par Jean Monnier, moi recruté par le parti communiste. Adjoint aux « Espaces verts et aux bâtiments », il ne fréquentait son bureau qu'en fin d'après-midi. Dans la journée, il assumait la fonction de conseiller à l'ASSEDIC de Nantes (distribution de fonds sociaux). Discret, il me semblait énigmatique. Je m'en ouvris à Michel Bouet, adjoint au « Personnel », ancien de Thomson comme Louis. « *C'est un bon pote* » fut la réponse de Michel. Chez ce dernier « un bon pote » signifiait plus qu'un bon copain. Chez Michel toute appréciation passait par le prisme du syndicaliste engagé. L'estime portée par un fervent cégétiste à l'ancien secrétaire départemental de la CFDT valait un certificat d'honnêteté et de respectabilité. En 1983, Louis ne renouvela pas sa candidature aux côtés de Jean Monnier. Ce retrait, remarqué, ne signifiait pas la fin de l'intérêt porté à la chose publique. De 1983 à 1989, il fut membre du Conseil d'administration de la Caisse communale d'action sociale de la ville d'Angers. Et de 1989 à 2014 il siégea dans l'instance délibérative d'Angers-Loire-Habitat. À partir de 2014, il devient bénévole au Secours populaire d'Angers. Dans un livre, il en retraça son histoire afin que ses pionniers ne soient pas oubliés. Le fil rouge de ses engagements successifs est incontestablement le social. Son embauche à Thomson en 1958 en qualité de menuisier dans une équipe d'entretien en marqua les débuts. Rapidement dans le syndicat chrétien de la CFTC, il accéda à des postes de responsabilité. Toutefois, il fallut que ce dernier se transformât en CFDT pour que Louis donne toute sa mesure de syndicaliste. Pour lui, la laïcisation du syndicat ne devait pas être que formelle ou de façades. En 1965, au congrès de l'union départemen-



tale de la CFDT de Maine-et-Loire, après les prises de paroles de deux poids lourds de l'organisation (Jean Monnier et Robert Robin), Louis intervint pour exprimer le souhait d'une mue syndicale complète. Il demanda, en particulier, que l'accession à des responsabilités ne découlent pas de liens communautaires (chrétiens) préalables. Sa conclusion fut très claire. « *J'ai voulu exprimer simplement, fraternellement ce que j'ai ressenti, pour que cela serve à l'organisation, dans un esprit d'élargissement du recrutement, pour que la CFDT soit la grande confédération démocratique où tous les travailleurs ont leur place, dans le respect de leur conviction personnelle. Pour que chrétiens et non-chrétiens puissent travailler ensemble, sans arrière-pensée, à l'avènement d'un socialisme démocratique, car il ne peut se faire qu'avec tous.* »

Louis, gamin, à Denée, avait déjà souffert de la partition dans la vie civile entre chrétiens et non chrétiens. A son grand regret, pour avoir participé avec des membres de l'amicale laïque à la création d'une équipe de foot hors du patronage catholique, il a été exclu de toutes ses activités, notamment de la troupe théâtrale. Mais ce n'est pas ce souvenir d'enfance qui motiva son intervention. Louis confronté au monde du travail et Louis lecteur impénitent ont acquis une conscience de classe. C'est cette dernière qui lui souffla son allocution, c'est cette dernière qui, de 1967 à 1975, le poussa à assumer le secrétariat permanent de la CFDT, c'est cette dernière qui lui fit accepter une place dans la liste municipale d'union de la gauche de 1977, prémices de la victoire de 1981. Et, c'est peut-être cette conscience de classe qui l'incita à renoncer à un deuxième mandat avec Jean Monnier.

Avant, son service militaire de plus de vingt-sept mois au Maroc, Louis exerça le métier de menuisier pendant plus de six ans. Et même si menuisier est un noble artisanat, même s'il était déjà pratiqué par son grand-père, nous pouvons penser que si Louis n'était pas allé à l'école des sœurs, il aurait pu faire autre chose. A l'âge de l'école élémentaire, il décrivit en vers le mariage d'Elisabeth, la reine d'Angleterre et contrairement à Nicolas Sarkozy aima lire la Princesse de Clève. Nous pouvons supposer, dans ce journal, qu'un instituteur de l'école laïque aurait décelé ses talents littéraires et encouragé une poursuite d'études pour les confirmer et les développer. Et, peut-être qu'au lieu de devenir un écrivain amateur lors de sa retraite en aurait-il fait son métier ? Pour Alain Besson, ancien journaliste à Ouest-France, qui préfaça l'un de ses livres, il en avait les qualités. Ses ouvrages sont toujours disponibles aux Éditions du Petit Pavé. Dans « *Denée ou la mémoire des lieux* », Louis retrace son enfance à Denée, dans « *Chemins croisés, le ruau de la sorcière* », deux fortes personnalités, fort différentes, s'affrontent, sur un projet communal. Enfin, dans « *Puis crac, c'est la guerre* » écrit en collaboration avec Alain Jacobzone, hors une leçon d'histoire, est rendu par Louis un hommage à ses grands-parents pour leur art épistolaire.



En vous procurant un de ses livres, vous pourrez vérifier par vous-même les talents littéraires que j'attribue à mon ami. Merci Louis.

Jack Prault



Édito

Mon dernier papier, en guise d'éditorial, portait sur l'appréhension de jeunes collégiens et lycéens sur la laïcité. Je me fondais sur un sondage IFOP commandé par la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme. Nous avons constaté chez les jeunes gens une confusion entre la sphère publique d'une part et, d'autre part, la sphère privée et celle de la société civile. Et, chez certains, la volonté par le port de signes religieux de signifier leur appartenance religieuse à l'école publique.

Cette fois, toujours pour alerter sur une laïcité altérée, je m'appuierai sur un sondage organisé par le même organisme et sollicité par la fondation Jean Jaurès. Il porte sur la place qu'accordent les enseignants à la religion à l'école. Cette enquête révèle un clivage générationnel chez les professeurs du primaire et du secondaire. Les moins de trente ans, comme les lycéens et collégiens, assimilent la sphère publique à la société civile. Quatre jeunes enseignants sur dix (38 %) se disent ainsi favorables au port de signes religieux par des agents de l'État comme des policiers ou des enseignants. S'agit-il d'un manque d'information sur le principe de neutralité régissant le statut des fonctionnaires ou une volonté de ne pas en tenir compte ? Même s'il y a beaucoup à dire sur les interventions concernant la laïcité dans les instituts de formation, nous penchons vers la deuxième hypothèse. La différence entre les jeunes enseignants et les plus âgés est caractérisée par l'avis porté sur le statut des accompagnatrices des sorties scolaires. Pour les moins de trente ans, elles sont des mères de famille, libres d'afficher leurs convictions religieuses, pour les plus âgés, elles devraient être considérées comme des agents bénévoles du service public et s'abstenir de porter des signes d'appartenance religieuse. De ses réponses nous pouvons déduire que les enseignants de moins de trente ans, s'ils ont eu connaissance de la loi de 1905 en n'ont retenu que l'article premier (liberté de conscience et libre exercice des cultes). Leurs aînés, respectueux de la neutralité obligée du service public d'éducation, ne semblent pas ignorer que la loi de 1905 est encore appelée loi de séparation entre les Églises et l'État. Toutefois ils



n'ont pas la ferveur laïque des enseignants de ma génération. Disons, pour situer, ceux qui ont pris leurs retraites il y a une vingtaine d'années. Cette ferveur était encore plus marquée dans la génération précédente. Fils ou filles de paysans, d'ouvriers, d'artisans ou petits commerçants, présenté(e)s au concours d'entrée en sixième par des institutrices et instituteurs publics, préparés au concours d'entrée à l'école normale par les mêmes exerçant dans des cours complémentaires¹, ils savaient intuitivement que la neutralité laïque scolaire était progressiste. Les mêmes enfants, élèves des écoles privées catholiques, pour s'échapper des conditions sociales de leur parents n'avaient, pour les garçons, que le séminaire. Et même si l'Évangile y était parcouru, la mission inculquée dans cet établissement était de sauver les âmes pour un au-delà heureux. La trans-

*La laïcité assure la
préséance du bien
commun, donc de
l'intérêt général sur
tout privilège d'intérêts
particuliers*

formation sociale n'était pas au programme. Lorsque la formation citoyenne était encore l'ambition première de l'école de la République, l'école laïque et l'école privée catholique ne pouvaient se comparer. Et à gauche personne n'aurait accepté que la seconde soit associée à la première (Loi Debré de 1959).

Laïcité et bien commun.

Pour les laïques, les instituteurs devaient instituer la République et, pour les héritiers de Jean Jaurès, celle-ci devait être sociale. Le député de Carmaux, nous rappelle Jean-

Paul Scot historien, le 30 juillet 1904, au lycée de Castres, pose les questions de la promotion sociale des enfants du peuple et des rapports entre les prolétaires et l'école laïque. Il s'inquiète de voir nombre d'ouvriers envoyer leurs enfants dans les écoles religieuses et à leur adresse déclare « *Vous ne préparerez l'avenir, vous n'affranchirez votre classe que par l'école laïque, par l'école de la République et de la raison.* »

Le philosophe Péna-Ruiz, dans la filiation de Jean Jaurès, affirme, de façon plus générale, que « *La laïcité assure la préséance du bien commun, donc de l'intérêt général sur tout privilège d'intérêts particuliers.* ». Les services publics de l'État ou des collectivités territoriales, au service de tous, l'attestent. Quant au bien commun du service public d'éducation, il est (théoriquement) une instruction du plus grand nombre au plus haut niveau possible afin que « *Le gouvernement du peuple, pour le peuple et par le peuple* » ne soit pas une vaine formule. Dans cette perspective, n'en déplaise aux jeunes enseignants de moins de trente ans, l'article premier (liberté de conscience) et l'article deuxième (non-reconnaissance des cultes) de la loi de séparation sont indissociables. Pour les anciens une laïcité scolaire fidèle aux deux premiers articles de la loi de 1905 était émancipatrice et libératrice et relevait en même temps de l'intérêt général national. D'ailleurs « *L'école libératrice* » était le titre de la revue du syndicat auquel ils adhéraient en grande majorité. Le courant de pensée majoritaire se nommait « *Unité, Indépendance et Démocratie* ». Il se confrontait à deux autres. Le premier était le courant « *Unité-Action* » dont la revue était « *L'École et la Nation* », le second « *L'École émancipée* » qui possédait lui aussi son bulletin. Ces courants s'affrontaient sur le devenir de l'école, mais un projet laïque les unissait. Les titres de leurs revues et les noms de leurs courants en témoignaient. Puisse le retour d'une laïcité heureuse d'intérêt général et qu'il inspire des projets collectifs d'avenir. En plagiant Gramsci, pour ne pas désespérer, « *Allions le pessimisme de l'intelligence à l'optimisme de la volonté* ».

Jack Proult

¹ Ancêtres des CEG dépendaient de l'enseignement primaire

Liberté d'expression et liberté de croyance

Sur son blog de Médiapart, le philosophe Yvon Quiniou a répondu vertement au sociologue François Héran. Ce dernier, suite à l'assassinat de Samuel Paty, a écrit un livre adressé aux professeurs sur la liberté d'expression à l'endroit des religions. Dans une interview donnée au journal le Monde, il en explique le sens et la teneur. Cet entretien est disponible sur le blog de l'Anjou laïque. Ici, avec son autorisation, nous publions la tribune d'Yvon Quiniou. Nous pensons en effet que dans l'espace civil d'une société laïque, la critique des religions a lieu d'être, ainsi que leur défense. J. P.

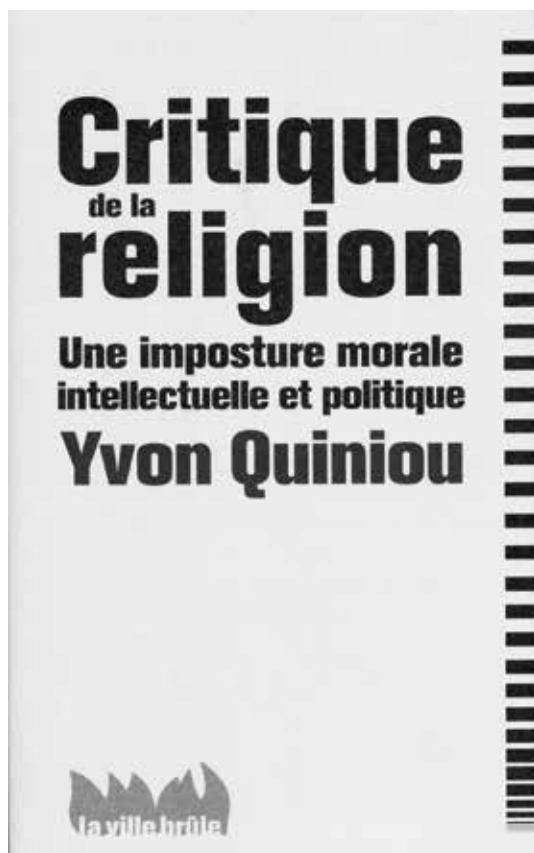
Décidément, une partie du monde intellectuel français atteint des sommets d'inintelligence théorique et d'indignité idéologique. C'est ainsi que François Héran, pourtant professeur en titre au Collège de France, vient d'écrire un livre critique vis-à-vis de la liberté d'expression dans le domaine religieux, suite à l'horrible assassinat de Samuel Paty, qui en avait été pourtant un excellent exemple.

Il nous en offre un résumé dans une interview donnée à un journal du soir, sur laquelle je vais m'appuyer pour dénoncer le contenu de sa pensée, en étant rigoureusement fidèle à ses propos.

En un sens tout est dit quand il affirme en titre que « *la liberté d'expression tend aujourd'hui à étouffer la liberté de croyance* » mais à condition de comprendre avec précision ce qu'il entend par là.

Première thèse, à propos des caricatures visant l'islam : il faudrait les dénoncer car elles « *avilissent la pratique des fidèles* » et la « *critique* » irréligieuse n'aurait pas sa place dans le « *débat* » quand elle « *ne fait qu'avilir la pratique religieuse ordinaire* ». Faudrait-il entendre que, du coup, elle devrait être interdite dans notre « *laïcité républicaine* », exemplaire et unique dans le monde, dont il se réclame officiellement ? Il ne le dit pas vraiment, mais il le suggère ou le sous-entend : drôle de républicanisme !

La deuxième thèse est encore plus grave car elle sous-tend la première et témoigne d'une inculture philosophique, rationaliste en l'occurrence, rare – il est vrai qu'il n'est que sociologue-historien, mais tout de même ! Il s'en prend en effet à « *la distinction spéculaire qui voudrait qu'on puisse offenser les croyances sans offenser les croyants* », ajoutant même ce propos ahurissant : « *respecter autrui, c'est aussi respecter ses convictions religieuses* » – ce qui devrait alors s'appliquer aussi à l'incroyance, ce qui n'est pas le cas ici, mais passons. Le plus grave dans ce propos qui a la forme d'un impératif intellectuel et moral, c'est qu'il tourne le dos à toute la tradition des Lumières et aux penseurs qui l'ont suivie : Feuerbach, Marx, Nietzsche,



Freud. Pour en rester aux Lumières, je rappelle seulement (ce qu'il semble méconnaître totalement) que ses plus éminents représentants ont mis en pratique l'exercice de la raison, *théorique et pratique*, dans tous les domaines et spécialement, bien entendu, dans le domaine religieux (croyances et culte) qui en est le plus éloigné. Ayant beaucoup réfléchi et écrit à ce sujet, je me contenterai d'en rappeler brièvement quelques exemples magnifiques, à la fois de profondeur et de courage.

1 Spinoza, dans le Traité théologico-politique, dénonce la religion en général pour son irrationalité foncière, voyant dans ses dogmes des productions de l'imagination sans fondement crédible, ce qu'on appellerait aujourd'hui des « *fantasmes* » ou des « *délires* ». Mais tout autant, il critique les effets nocifs de cette « *déraison* » en politique : la religion est utile à tout pouvoir autoritaire qu'elle sanctifie (c'était la monarchie en son temps) : elle tient les hommes « *en bride* » de sorte « *qu'ils combattent pour leur servitude comme s'il s'agissait de leur salut* » (je cite le texte dans La Pléiade). Conséquence, qu'on ignore ou veut oublier : Spinoza fut isolé dans son milieu intellectuel, malgré son gé-

nie, et il fut blessé d'un coup de couteau pour cause de conviction irréligieuse. Où est le respect de la personne par la religion, ici ?

2 Kant, le philosophe qui a défini l'esprit des Lumières par l'adage « *Ose penser (ou savoir) par toi-même.* » Où a-t-on vu que les religions mettaient en pratique cet impératif de liberté intellectuelle et rationnelle, qui rend l'homme autonome, elles qui font toutes appel à une soi-disant « *révélation* » divine ? À quoi j'ajoute qu'il a lui-même réfléchi critiquement sur la religion instituée de son temps, dans un ouvrage au titre explicite et qui lui valut des ennuis, *La religion dans les limites de la simple raison*. Or, c'est au niveau pratique ou moral, aussi, qu'il se situe dans ce livre. C'est ainsi qu'il va indiquer que si l'on croit en un Dieu bon et raisonnable, on ne saurait faire du culte un critère de mérite à ses yeux en vue du salut : seul compte la moralité individuelle ! Est-ce de l'irrespect pour ceux qui s'enferment aveuglément dans le culte ?

3 Rousseau, rapidement : déiste, mais hostile aux religions d'Église, à la fin du Contrat social il reproche aux chrétiens de préférer Dieu aux hommes ! Les guerres de Religion sont là pour nous le prouver, hélas, avec en plus l'islam ces temps-ci ! Je passe sur bien d'autres exemples jusqu'à aujourd'hui (ceux que j'ai cités plus haut), rappelant seulement le cas contemporain de B. Russell, ce grand rationaliste progressiste affirmant sans ambages que la religion « *est un facteur de mal pour l'humanité* » et même, ô paradoxe, le cas d'un théologien catholique de haute volée, Hans Küng, qui vient de mourir et auquel le même journal a consacré une belle page d'éloges, bizarrement. Bizarrement, car il aura eu la particularité de critiquer les croyances et les croyants (tout ensemble) catholiques en y voyant des esprits majoritairement « *totalitaires*, et de réclamer le droit absolu à la liberté de critique ! Aurait-il donc fait preuve d'intolérance à l'égard des croyants dont il visait les croyances et attitudes rétrogrades tout autant que dogmatiques ?

Suite page suivante

Conséquence : s'il est entendu qu'on ne doit pas réprimer ou interdire les religions dès lors qu'elles respectent les lois du « vivre-ensemble » républicain ou démocratique, et que, par ailleurs, elles ne nient pas les acquis de la science (comme ceux du darwinisme à notre époque, pas toujours admis pleinement), on ne voit pas pourquoi on ne devrait pas non seulement autoriser le droit à l'examen critique des religions (je ne parle pas de la foi subjective et intime qui ne fait de mal à personne) mais en faire un devoir de la raison humaine, dans sa dimension rationnelle et raisonnable (ou morale).

Dernière thèse (si l'on peut dire ici) soutenue par Héran : il reprend à son compte la notion d'islamophobie, inhérente à la « cancel culture » qui fait des ravages à gauche ces temps-ci et qui exprime un libéralisme intel-

lectuel, différentialiste et racialisé, qui nous vient des États-Unis sur fond de libéralisme économique, et qui dénigre l'Universel en politique, valorisant les différences, quelles qu'elles soient, tout en minorant l'analyse de la société en termes de classes sociales. Or il faut le dire fortement et le répéter, y compris sur ce site où cette parole n'est guère mise en avant : la notion d'islamophobie est une injure faite à la critique théorique et pratique de l'islam et de son texte fondateur, le Coran -- laquelle critique est de droit, sauf dans les régimes politiques dictatoriaux où l'islam est dominant, où sa critique est interdite alors que les autres religions, elles, sont dénigrées ou malmenées, et où l'athéisme, lui, est banni ou puni de mort. L'emploi de cette notion n'est donc qu'une manière de dévaloriser ou d'invalider le rôle de la raison dans ses exigences

propres, face à ce qui les contredit. Tout cela sur la base d'une alliance, irresponsable et indigne, de l'extrême gauche avec l'islamisme dit politique, si tant est que l'islam, avec sa « charia », ne soit pas en lui-même politique. Quelques intellectuels d'origine musulmane, comme le poète Adonis ou encore le regretté Meddeb (qui voyait dans l'intégrisme « *la maladie de l'islam* ») ont su le dire autant que moi, avec lucidité et courage vu les risques qu'ils encourent ou encouraient. Et quant à la « cancel culture » on est redevable à Elisabeth Roudinesco de l'avoir déconstruite subtilement dans un livre récent, échappant ainsi à ce que l'on peut appeler, avec Belinda Canone, la « bêtise intelligente » qui domine dans une partie de ceux qui croient encore être de gauche.

Yvon Quiniou

Histoire

La commune de Paris

À l'époque le département de Maine & Loire est dominé par un clergé réactionnaire. Et en 1871 aux élections législatives les conservateurs auront 4 fois plus de voix que les républicains. Les « honnêtes gens » triomphent sauf dans le Baugeois. La ville de Trélazé est la seule commune où l'agitation perdure. « Tout ce qu'il y a de plus vil » a donc triomphé à Paris seulement. Il y a divorce entre la Province & Paris où le ministère choisi par Thiers est composé lui d'honnêtes gens d'après le curé de Seiches en Maine- et- Loire. Les parisiens eux ont élu une administration locale qui envisage un nouveau monde... En-



seignement gratuit. Égalité homme / femme, liberté de la presse & séparation de l'Église et de l'État. Développement de chambres syndicales & des coopératives de production, etc...Le triomphe de la bourgeoisie d'affaires qui s'accommodait des principes républicains, dès lors qu'était combattu l'accès « de folies furieuses » des parisiens, éternés par le siège des Allemands¹ avec lesquels Thiers négociaient à Versailles. Commence alors la semaine sanglante qui aurait fait de 10,000

à 20,000 morts. Les Versaillais font plus de 40,000 prisonniers qui seront pour les uns fusillés et pour les autres condamnés au bagne notamment en Nouvelle Calédonie. Les projets de la Commune, dont celui d'une république fédérant des villes libres sont donc abandonnés. Nombre de traits de la Commune de Paris paraissent encore aujourd'hui d'actualité; en particulier tout ce qui à trait à l'émancipation des travailleurs.

Jean-Paul Brachet

PS ; Certaines villes connurent des troubles inspirés par la Commune en 1871 : Lyon, Le Creusot, Marseille, Narbonne et Toulouse

¹ L'Empire Allemand a été proclamé à Versailles après la victoire des Prussiens.

Le courrier de Max Bayard sur la laïcité

Jeudi 15 juillet 2021, le Premier ministre entouré de plusieurs ministres, a inauguré le Comité interministériel de la laïcité (CIL) en remplacement de l'Observatoire de la laïcité qui était présidé par Jean-Louis Bianco, critiqué injustement.

Ce nouvel organisme administratif cogéré par Matignon et la place Beauvau aura pour objectifs de former les fonctionnaires à la laïcité sur plusieurs années et de concrétiser les dispositions de la loi récente « confortant les principes de la République. »

Quand le lendemain, le Président de la République visitait discrètement le sanctuaire de la

Vierge Marie à Lourdes, qui est aussi le siège de la conférence des évêques de France, là où ces messieurs ensoutanés et col romain, croix pectorale et anneau au doigt ("perfection et fidélité ") prennent toutes les décisions nationales de l'Église gallicane, notamment pour indemniser les victimes de la pédophilie des trop nombreux prêtres égarés. Premier Président de la République après Pétain en 1941 et 163 ans jour pour jour après la dernière apparition de la « Dame » à la petite Bernadette Soubirous.

Laïcité à deux vitesses, donc.

Laïcité que l'on commémorera à l'avenir le

9 décembre de chaque année, date de la loi fondatrice de 1905.

Laïcité qui restera sous la surveillance privée de Jean-Louis Bianco dans sa Vigie de la Laïcité en compagnie d'universitaires et avec l'appui de tous les laïques.

Max Bayard

Ndlr : Vigie laïcité n'est pas parole d'évangile pour tous les laïques

De la laïcité en France

Patrick Weil, directeur de recherche au CNRS fut membre de la commission Stasi ou il appuya l'interdiction du port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics, objet de la loi¹ du 15 mars 2004.

Dans ce court et vigoureux essai² il part de l'histoire de l'adoption de la loi de 1905 qui mit fin au traité concordataire signé entre Bonaparte, premier consul, et le pape PieVII. Il en tire les arguments nécessaires pour lutter contre toutes les dérives actuelles de la laïcité adjectivée.

La loi de 1905 est un acte de souveraineté et d'indépendance. Souveraineté par rapport au pape qui à l'été 1904 voulait interdire à Émile Loubet, Président de la République, de rencontrer le roi d'Italie. Indépendance par rapport à l'église catholique dont le clergé n'admettait pas l'utilisation à l'école publique de manuels d'histoire indiquant que la Saint Barthélémy, vérité incontestable, fut le massacre des protestants par les catholiques. Attitude que l'on retrouve aujourd'hui chez ceux qui remettent en cause les cours de biologie ou nient la théorie de Darwin.

La loi de 1905 est une loi de liberté. Liberté de conscience absolue pour les citoyens, ils peuvent croire ou ne pas croire, comme

changer d'opinions. Mais aussi liberté pour les cultes, tous les cultes, qui peuvent se pratiquer dans des lieux spécifiques ou se manifester par des actes extérieurs : porter une croix, une kippa, un voile, une soutane dans l'espace public. Le projet d'extrême droite d'interdire le port du voile dans la rue sous prétexte de laïcité ne relève en réalité que d'un racisme idéologique. À partir de 1905 l'état n'intervient plus dans la nomination des évêques, décision libre des dirigeants catholiques. Sauf en Alsace-Moselle où il faudra bien un jour, espérons pas trop lointain, abolir le statut concordataire et retourner dans le droit commun.

La loi de 1905 s'applique à toutes les convictions religieuses, y compris à l'islam, contrairement à ce que voudraient faire croire ceux qui militent pour sa révision, euphémisme pour dire abrogation. Dès l'origine le Parlement décide de son application aux trois départements français d'Algérie où l'islam est à l'évidence la première religion. Des associations culturelles musulmanes y sont créées.

Patrick Weil montre aussi que cette loi ne se limite pas aux articles 1 et 2. De nombreux autres, d'utilisation un peu trop oubliée aujourd'hui, permettent des poursuites contre ceux qui refusent de s'y conformer. À l'époque les politiques et les magistrats ne manquaient pas de courage et n'hésitaient pas à poursuivre. Les juges condamnèrent le

cardinal de Bordeaux, Pierre-Paulin Andrieu, à 600 francs d'amende pour avoir incité en chaire à désobéir aux lois. D'autres ecclésiastiques furent condamnées, au titre de l'article 30, pour avoir organisé le catéchisme pendant les heures de classe.

Pour conclure l'auteur remarque qu'une directive européenne se devrait d'être retranscrite dans nos lois sauf si elle va à l'encontre d'un principe inhérent à l'identité constitutionnelle de la France. C'est pour lui, et à l'évidence pour moi, le cas de la laïcité dans notre pays. Il pense que l'esprit de la loi a été perdu car on a renoncé à sévir contre les auteurs des violences et des pressions punies par les articles de la police des cultes. Pensons aux errements juridiques, y compris de la ministre de la justice, dans l'affaire Mila. Il regrette l'inclusion dans les programmes scolaires du fait religieux et recommande aux enseignants d'avoir l'intelligence de l'aborder dans les cours d'histoire et d'initiation à la laïcité.

En bref un ouvrage accessible, pédagogique, que tous les futurs professeurs devraient lire, méditer et s'en imprégner.

Yves Mulet Marquis

¹ <https://www.education.gouv.fr/bo/2004/21/MENG0401138C.htm>

² De la laïcité en France – Patrick Weil – Grasset

Bienvenue La Topette !

De « La lettre à Lulu » à Nantes au « Postillon » à Grenoble en passant par « La Brique » à Lille ou « L'Empaillé » en Aveyron, il n'est pas une seule région de notre pays sans sa kyrielle de journaux locaux indépendants et alternatifs . Jusqu'à peu de temps, l'Anjou n'était pas concerné.

Puis est apparue chez tous les distributeurs angevins « La Topette », trimestriel se déclarant « journal local, populaire et indiscipliné ».

Pour en savoir un peu plus, nous avons rencontré l'équipe fondatrice et animatrice de « La Topette ».

Ils sont trois journalistes ayant exercé dans divers médias traditionnels.

Frustrés de ne pouvoir faire leur métier comme ils l'entendaient, d'un traitement peu



satisfaisant de l'actualité, l'idée et l'envie leur est venue de fonder leur propre journal.

Constatant en matière d'information un déficit démocratique face aux institutions et la nécessité d'un contre-pouvoir, ils portent le projet désormais concrétisé d'un journal généraliste basé sur l'investigation et l'enquête

L'information

ciblant un public populaire et pas seulement les milieux militants et associatifs. Cette démarche sera amplifiée à terme par une sollicitation des lecteurs et la mise en place d'une plate-forme de recueil des informations faisant appel à des lanceurs d'alerte.

Ils se félicitent du succès de diffusion des premiers numéros à plus de 2000 exemplaires et d'un courant d'abonnements encourageant, élément important de fidélisation du lectorat.

L'équipe est très réduite – trois journalistes, une relectrice et des illustrateurs – et fonctionne sur le mode associatif.

Elle assure elle-même le dépôt chez les distributeurs dans tout le département.

Ils espèrent, par la qualité de leur travail s'installer dans le paysage médiatique local, c'est tout le mal qu'on leur souhaite !

Jean-Louis Gregoire

Catho d'Angers : danger pour le service public

L'Ouest, terre d'élection pour l'enseignement catholique : les batailles récurrentes pour l'ouverture d'écoles, de collèges et de lycées publics dans les zones où ils n'existent pas ou plus ne sont nullement de l'histoire ancienne. L'Université d'Angers (UA) elle-même a dû, après qu'elle a été recrée en 1971, affronter l'hostilité des élus de droite et la lâcheté du PS. C'est qu'elle se construisait en rivale de l'Association Saint-Yves (ASY), fondée en 1875 par l'évêque Freppel, futur député monarchiste. L'ASY est depuis connue comme « Université catholique de l'Ouest » (UCO) en dépit de l'article L731-14 du Code de l'éducation selon lequel « les établissements privés d'enseignement supérieur ne peuvent en aucun cas porter le titre d'université » (les contrevenants encourant 30 000 euros d'amende). Avec la croissance



du nombre d'étudiant.e.s, l'UA est depuis longtemps passée devant l'ASY. Cependant, cette dernière n'a jamais cessé d'étendre son

influence, grâce à des antennes (Guingamp, Vannes, Laval, Papeete) et diverses écoles supérieures aux droits prohibitifs (ESSCA, ESA...). Les ouvertures récentes de sites à Nantes (2014), Brest (2015), La Réunion

(2016), Niort (2020) et celle du Mans prévue en 2022, marquent une nouvelle étape. Fin février, la région Pays-de-la-Loire a violemment pris à partie l'Agglo de Laval parce qu'elle ne subventionnait pas l'extension de l'UCO à Laval. L'ASY ouvre aussi de nouvelles filières, en concurrence directe avec celles de l'UA, malgré une charte de non-ingérence réciproque. Elle bénéficie maintenant de Parcoursup qui oriente vers elle les étudiant.e.s comme si c'était une université, alors que les frais d'inscription vont de 3000 à 7000€ en licence. Mentionnons enfin que le Chancelier de l'UCO est l'évêque d'Angers. Son recteur, D. Vermersch, ancien responsable de la Communauté de l'Emmanuel, s'est distingué par un soutien à peine dissimulé à La Manif pour Tous et un management qui a provoqué un malaise profond dans son établissement. Les Croisés sont-ils de retour ?

Jean-Luc Godet (Angers)

La Catho : historique et actualité

Suite immédiate à l'article 1er de la loi du 26 juillet 1875 relative à la liberté de l'enseignement supérieur promulguée par le maréchal président de la République de Mac Mahon, duc de Magenta, a été créée le 1er octobre 1875 par l'évêque Freppel ultramontain et contre-révolutionnaire, sous l'autorité du cardinal-archevêque concordataire de Rennes, une Faculté libre de droit à Angers qui peu à peu s'ouvrit à d'autres disciplines et d'autres lieux pour devenir l'actuelle Université Catholique de l'Ouest, UCO, couvrant les régions des Pays-de-la-Loire et de Bretagne par une variété considérable d'écoles, d'instituts et de matières enseignées à prix élevés.

UCO consacrée dit-on à la Vierge immaculée, maîtresse de toute science est placée sous la tutelle directe du Vatican qui nomme le recteur par l'entremise de la Congrégation romaine pour l'Éducation catholique mais bénéficie sans cesse de subventions publiques de fonctionnement ou d'investissement accordées par les villes, les départements et les régions d'implantation. Exemple : ce titre en gras d'un article du Courrier de l'ouest d'octobre 2004 : « La Région va aider au redressement de la Catho ».

Pour ce qui est de la collation des grades uni-

versitaires, un décret du 18 décembre 2008 négocié avec le Saint-Siège admet que c'est l'État du Vatican représenté par le Nonce apostolique à Paris qui décide de la validité des diplômes délivrés dans toutes les spécialités par les universités et instituts catholiques, en lieu et place de l'État français, avec quelles conséquences pour les concours administratifs devant des diplômés étrangers qui n'ont pas d'équivalence ? Affaire condamnée par le SGEN-CFDT à l'époque comme constituant « une grave atteinte à la laïcité », empiètement d'un État étranger confessionnel contre le principe de séparation de la loi de 1905.

Soit mille petits arrangements de bonne compagnie qui aujourd'hui éclatent au grand jour quand certains font de la résistance en refusant de subventionner de nouvelles implantations géographiques. Encore un titre (récent) en gras du CO : « UCO : le maire de Laval tancé par la majorité régionale » parce qu'il ne veut pas financer une extension de cette institution dans sa ville.

L'UCO n'aurait d'ailleurs pas le droit de se parer du titre prestigieux d'Université car selon l'article L731-14 du code de l'éducation, « Les établissements d'enseignement supérieur privés ne peuvent en aucun cas prendre le titre d'université. »

Ce que vient de rappeler (après des démarches rectorales en 2007 vite étouffées par les autorités locales unanimes) le Comité national d'action laïque (CNAL) à Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, lui demandant de faire respecter la loi sous réserve de poursuites judiciaires (peine encourue de 30 000 euros d'amende).

Et derrière tout ça il y a les manœuvres de l'Union européenne à sensibilité chrétienne

L'UCO invoque une convention signée avec l'État en 2016 restée confidentielle.

Et derrière tout ça il y a les manœuvres de l'Union européenne à sensibilité chrétienne (drapeau aux couleurs de la Sainte Vierge et des douze apôtres).

En définitive à Angers, deux universités rivalisent de dynamisme quand celle d'État est de beaucoup la plus fréquentée et reconnue internationalement.

Max Bayard

Le bon Pasteur d'Angers

Le Bon Pasteur ! Dans les années cinquante pour les jeunes filles d'Angers c'était la menace parentale, « si tu ne m'obéis pas tu iras au Bon Pasteur » comprenez en maison de « redressement pour filles perdues » Le Bon Pasteur institution religieuse bien mal nommée.

La Congrégation de Notre Dame de la Charité du Bon Pasteur, appelée Bon Pasteur, fut créée en 1835 à Angers par sainte Marie-Euphrasie Pelletier. Elle regroupait plusieurs monastères qui accueillait des enfants et jeunes filles en détresse. Il existait alors une centaine de « Bon Pasteur » en France. Un par grande ville, la maison mère est à Angers. Certains « Bon Pasteur », considérés plus durs, recevaient les filles ayant « fauté » ou commis des petits délits et envoyées par le juge pour enfant. La DASS aussi envoyait des enfants plus jeunes quand elle jugeait la famille inapte à l'éducation familiale, ou bien des orphelins laissés par la guerre, enfants de



divorcés ou non désirés, les frères et sœurs séparés. Ces enfants de treize ans, certains moins cinq six, y restaient jusqu'à leur majorité à 21 ans.

Les règles de vie étaient intransigeantes inhumaines et les mêmes dans tous les « Bon Pasteur ».

La « faute » c'est d'avoir subi un viol, un inceste ou désirer un enfant par amour. Elles n'étaient pas délinquantes mais pouvaient le devenir si elle étaient laissées libres, elles risquaient de finir sur le trottoir selon les âmes bien pensantes. « Il fallait les protéger d'elles mêmes ». Michelle¹ avait treize ans à

son arrivée au Bon Pasteur de Châteauroux. Née d'une fille-mère, puis a grandi dans une famille d'accueil où elle fut heureuse avec sa maman « adoptive ». Sous la pression des voisins qui veillaient sur sa moralité « Des fois qu'à f'rai comme sa vraie mère » elle alla en pension tenue par les sœurs du Bon Pasteur. À son arrivée elle raconte « fouille suppression des objets personnels...je dus réagir violemment en tendant la main pour reprendre mes affaires. Je fus alors mise en quarantaine l'angoisse, la peur l'incompréhension m'étreignirent » Treize ans innocente et traitée comme une prisonnière.

Soumise à un travail très dur pour des enfants : levées le matin très tôt cinq heures trente toilette rapide, pas de chauffage, toutes devaient assurer les tâches ménagères. Certaines payant la pension allaient à l'école, au retour comme pour toutes la buanderie pour entretenir le linge du bon Pasteur mais aussi celui des des hôtels de la ville, broder des draps, ou travailler en atelier de couture, de cartonnage, petits travaux d'usine. Des prestations qui rapportaient à la congrégation et pas grand chose pour les travailleuses.

Des brimades permanentes suivies de punitions

Le courrier était lu et censuré, parfois non donné « tu n'as l'a pas mérité » c'était une méchanceté absolue. Les paquets venant de la famille fouillés et certaines choses confisquées. Le moindre écart était puni de sortie. Yvette¹ punie pour une faute bénigne elle doit aller en « chambre d'isolement ». « Au début tu as peur, tu trembles, ensuite tu te révoltes ». Les rebelles ont fugué plusieurs fois, ramenées devant le juge qui ne comprenait pas la situation pour lui l'éducation chez les religieuses était un gage de sérieux. Ce n'était pas une question d'éducation de l'époque. Une jeune fugueuse punie par 99 jours dans la prison de Caen (pour avoir dit je vous emmerde à un juge et ne voulant pas s'excuser) est accueillie dans le foyer Lastate tenu par des Dominicaines où là tout se passe dans le respect de l'autre. Elle s'en sortira enfin.

son arrivée au Bon Pasteur de Châteauroux. Née d'une fille-mère, puis a grandi dans une famille d'accueil où elle fut heureuse avec sa maman « adoptive ». Sous la pression des voisins qui veillaient sur sa moralité « Des fois qu'à f'rai comme sa vraie mère » elle alla en pension tenue par les sœurs du Bon Pasteur. À son arrivée elle raconte « fouille suppression des objets personnels...je dus réagir violemment en tendant la main pour reprendre mes affaires. Je fus alors mise en quarantaine l'angoisse, la peur l'incompréhension m'étreignirent » Treize ans innocente et traitée comme une prisonnière.

Les humiliations

Dès l'arrivée la perte d'identité, le prénom est changé, coupe de cheveux au carré et confiscation des effets personnels remplacés par une blouse grise informe. Humiliation du corps la vérification de la virginité à l'arrivée, surveillance constante même la nuit pas le

droit de dormir sur le ventre, mains à plat, la masturbation est un péché ! Même aux toilettes sans porte une sœur surveille. Vérification de l'état de la culotte, honte publique. La toilette se fait rapidement sans regarder son corps. Parfois pour une faute grave (chahut)

Le but de toutes ces humiliations était de les mater en les rabaissant, de détruire leur féminité au nom du péché

raser le crane en entier ou un coté seulement, Le but de toutes ces humiliations était de les mater en les rabaissant, de détruire leur féminité au nom du péché, certainement pas de les éduquer. Yvette émet son opinion « la religion avait rendu ces femmes idiotes avec leur croyance d'un ver dans chaque pomme, voyant le mal partout et ne croyant pas en l'innocence de nos quinze ans pour la plupart d'entre nous. Nous avions le tort d'être trop vivantes ». Les sœurs et d'anciennes jeunes filles, restées après leur majorité incapables de vivre à l'extérieur, frustrées de féminité de maternité se montraient inhumaines.

Par manque de soins médicaux certaines développèrent de graves infections, pneumonie et des troubles psychologiques (déprime, crise de nerfs, nervosité, bégaiement) engendrés par cette vie de prisonnière, on y remédiait par une piqûre de calmant ou des gifles.

Nicole éducatrice stagiaire en 1968 au Bon Pasteur Nazareth Angers fait le constat suivant : « Ces filles étaient bien inoffensives, il suffisait d'un peu de patience et de beaucoup d'amour et d'écoute, mais voilà au Bon Pasteur, nous n'étions pas dans le social et l'aide psychologique ». Les filles jeunes adolescentes, abandonnées par leurs parents, qui arrivaient dans ces Bon Pasteur étaient déjà en manque d'amour, elles ne pouvaient qu'en ressortir encore plus meurtries et révoltées. Certaines 40 ans après ne peuvent toujours pas en parler.

Catherine Battreau

¹ Témoignages de filles qui ont vécu dans les centres Bon Pasteur dans un recueil : Enfances volées « Le Bon Pasteur » Nous y étions . Michelle Marie Bodin -Bougelot

Pétrisseurs d'âmes

Tel est le titre d'un article qu'Octave Mirbeau a consacré à ses anciens maîtres du collège jésuite de Vannes, d'où il avait été chassé en juin 1863.

Il en parlait alors comme d'un « enfer ». 36 ans plus tard, dans ses « Souvenirs », il écrit que de penser à ces « affreuses années ravive sa haine au lieu de l'éteindre », et s'étonne « que des pères de famille soient assez imprudents, assez fous, pour confier leurs enfants à ces déformateurs d'intelligence, à ces pourrisseurs d'âmes que sont les jésuites. » Pourquoi une telle « haine » pour ces années de (dé)formation ?

Réponse dans son roman autobiographique Sébastien Roch (1890), récit du « meurtre d'une âme d'enfant » : la séduction et le viol d'un adolescent par son maître d'études, le « père » de Kern – dont le modèle est Stanislas du Lac, qui, selon Mirbeau, sera le mentor du haut état-major, lors de « l'affaire Dreyfus, crime exclusivement jésuite ». Le premier il dénonce la pédocriminalité ecclésiastique, qui a joui, jusqu'à nos jours, d'une totale impunité, et il en a payé le prix, la conspiration du silence qui a accueilli son roman, où un prêtre infâme « chloroforme d'idéal » ses proies, avant de les dévorer : ad angusta per angusta, des moyens nobles pour des fins criminelles. Nombreux sont les effets de ce viol mortifère sur le futur adulte.

Mais avant les violences sexuelles est perpétré un autre viol, celui de l'esprit : tout l'enseignement des jésuites constitue un lavage de cerveaux, qui laisse sur les enfants ainsi pétris une « empreinte » indélébile, dont témoigne un rêve symbolique de Sébastien : « Nous étions dans la salle du théâtre de Vannes : sur la scène, au milieu, il y avait une sorte de baquet, rempli jusqu'aux bords de papillons frémissants, aux couleurs vives et brillantes. C'étaient des âmes de petits enfants. Le Père Recteur [...] plongeait les mains dans le baquet, en retirait des poignées d'âmes charmantes qui palpitaient et poussaient de menus cris plaintifs. Puis, il les déposait en un mortier, les broyait, les pilait, en faisait une pâte épaisse et rouge qu'il étendait ensuite sur des tartines et qu'il jetait à des chiens, de gros chiens voraces, dressés sur leurs pattes, autour de lui, et coiffés de barrettes. »

Pour Mirbeau, les jésuites rêvent « d'établir sur le monde leur toute puissance » et se

servent des enfants, confiés par des parents aveugles, pour exercer plus tard « une influence protéiforme » sur la société, comme pendant l'Affaire. Ils privilégient deux moyens : la terreur, instillée en même temps que le sens du péché – surtout le « péché de chair », source d'angoissantes obsessions – et renforcée par la menace des châtiments infernaux ; et la séduction, aux deux sens du terme, attraction irrésistible et tromperie volontaire visant à prendre possession de l'âme de l'élève, tel le « père » de Kern, qui procède

gieuse, politique, légale et sociale inculquées au collègue ».

* Sur sa volonté : dégoûté de la vie, il en arrive à une forme de suicide et, pendant la guerre de 1870, refusant de tuer, il s'expose à la mort.

Conclusion de Mirbeau : « De cette éducation, qui ne repose que sur le mensonge et sur la peur, j'ai conservé très longtemps toutes les terreurs de la morale catholique. Et c'est après beaucoup de luttes, au prix d'efforts douloureux, que je suis parvenu à me libérer de ces superstitions abominables par quoi on enchaîne l'esprit de l'enfant pour mieux dominer l'homme plus tard. Je n'ai qu'une haine au cœur, mais elle est profonde et vivace : la haine de l'éducation religieuse. [...] C'est pourquoi, étant partisan de toutes les libertés, je m'élève avec indignation contre la liberté d'enseignement, qui est la négation même de la liberté tout court... Est-ce que, sous prétexte de liberté, on permet aux gens de jeter du poison dans les sources ?... »

Pierre Michel

Ndlr

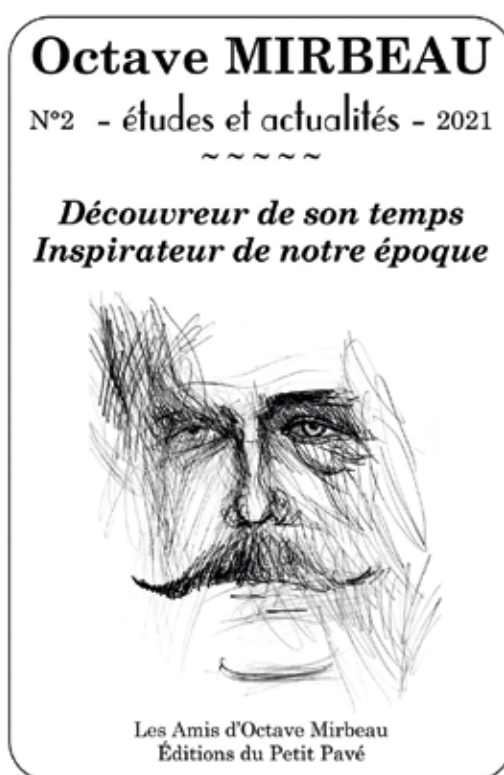
Ci contre, la photo de la couverture du deuxième numéro de la revue annuelle des Amis d'Octave Mirbeau (AOM)

En vente aux Editions du Petit Pavé.

"Ce numero entend poursuivre le travail commencé il y a plus d'un quart de siècle : d'une part, enrichir encore les études portant sur l'œuvre de Mirbeau ; et, d'autre part, contribuer à la popularisation, auprès d'un plus large public, des œuvres, des valeurs et des combats de « l'imprécateur au cœur fidèle ». Il comporte donc des articles universitaires et des synthèses relatives à la littérature, à l'art et à l'histoire, mais aussi un grand nombre de documents inédits, d'informations nouvelles sur Mirbeau, sur ses amis et sur l'actualité mirbellienne, de témoignages divers et de notes bibliographiques sur l'écrivain et son époque.

Comme l'aurait sans doute voulu Mirbeau, les mots et les recherches sont superbement illustrés, grâce à des œuvres originales de l'artiste russe Daria Matskevitch, ainsi que de la dessinatrice tunisienne Nadia Khiairi, de l'artiste belge Antoine Juliens et des Français Corinne Taunay, Jacques Cauda, Philippe Charpentier, Éloi Valat et Jean Estaque"

(recension du Petit Pavé)



au « viol d'une âme délicate et passionnée » avant de passer à celui du corps. .

La première conséquence tragique de cette « déformation initiale », dont « les traces sont profondes », est la dichotomie du moi ainsi violenté. Alors qu'un adulte est censé être en mesure de se gouverner, de gérer ses contradictions et ses pulsions, Sébastien va être comme dépossédé du contrôle de lui-même, victime d'une dissociation psychique aux effets dévastateurs :

* Sur sa vie sexuelle, qui est complètement perturbée : des « images impures » le jettent dans une frénésie masturbatoire, son « horreur physique » de la chair féminine est sur le point de le précipiter, « non pas au gouffre de l'amour, mais au gouffre du meurtre ».

* Sur sa vie affective : il est incapable de tout sentiment amoureux.

* Sur sa vie intellectuelle : il ne parvient pas à s'affranchir « de toutes les barbaries reli-

La révolte des « Moije »

A lors il paraît que les défenseurs de la liberté arpentent le pavé ces derniers samedis... Des troupes peu regardantes sur les drapeaux derrière lesquelles elles défilent. La présence de fascistes en tête de cortège n'invalide pas à priori la pertinence du combat, mais on peut quand même sérieusement douter de la qualité de défenseur des droits, de politiciens qui œuvrent ou ont œuvré main dans la main avec Marine le Pen.

Je ne parlerai pas des tonnes d'âneries pseudo-scientifiques qu'on peut lire sur les pancartes, qu'on entend à longueur d'interview complaisantes et qui tiennent lieu de raisonnement à ces nouveaux croisés. Je ne peux juste pas résister au plaisir de citer parmi ces hérauts de la liberté Marc Aillet, évêque de Bayonne qui dans ses prêches s'insurge contre la « discrimination entre vaccinés et non-vaccinés » et se permet de recommander des médicaments. Il me semblait que jusqu'alors, les évêques étaient plus spécialistes des voies impénétrables du seigneur que des voies respiratoires !¹

Je ne parlerai pas non plus des discours complotistes, de l'antisémitisme « latent » dans ces joyeux cortèges. Je ne dirai rien de l'utilisation du mot « dictature » qui doit bien faire rigoler les Afghans. Je ne me moquerai même pas de tous les charlatans et de leurs tisanes miracle. Je sais, je m'emballe, tous les anti-vax ou anti-pass ne sont pas infréquentables, mais quand même de telles promiscuités dans la rue, ça devrait faire réfléchir...

Ce qui est le plus choquant dans cette affaire c'est le sens donné au mot liberté. « Moi je ne veux pas me faire vacciner, moi je ne veux pas avoir à montrer de pass-sanitaire ». La liberté devient un bien de consommation personnel. Peu importe si en refusant le vaccin, je mets en danger mon voisin, je retarde l'immunité collective et donc une hypothétique sortie de crise pour tous. Il y a la négation d'une réflexion globale, d'une évaluation collective des risques. En appliquant cette logique du refus de toute contrainte individuelle, on fumerait encore dans les lieux publics, ou les accros des grosses cylindrées pourraient rouler à tombeau ouvert sur les routes. Le cancer du poumon et les accidents meurtriers, c'est pour les autres ! Comment par ailleurs être un crédible défenseur de la liberté, quand on étale en permanence sa vie



sur les réseaux sociaux, en se livrant pieds et poings liés aux géants du numérique et à ses algorithmes qui nous cernent et nous emprisonnent dans une « servitude consentie ».²

Beaucoup de ceux et celles qui sont vaccinés ne sont dupes, ni des intentions gouvernementales, ni des profits engrangés par les trusts pharmaceutiques et ça ne fait rire personne d'avoir à sortir un pass sanitaire, surtout quand il en faut un pour aller au cinéma, mais pas pour aller à la mosquée, à la synagogue, ou à l'église. Mais quelles solutions alternatives sérieuses proposer à la vaccination ? On n'en trouve pas trace dans ces rassemblements, ni dans la logorrhée de Philippot ou Dupont-Aignan, leaders auto-proclamés qui squattent les tribunes avec un discours de « Café du commerce » : « De toute évidence, le recours au mode fragmenté, aux récits à la première personne, à la narration plus ou moins poétique, métaphorique ou mythologique, le rejet de toute généralisation surplombante au profit des expériences individuelles et aux descriptions « au ras du vécu » sont des conséquences de cet état d'esprit. »³

Ce n'est pourtant pas la première fois que ce gouvernement et ses prédécesseurs s'en prennent à notre liberté d'expression, nos libertés de manifester, de soutenir les migrants. Les lois liberticides se sont multipliées sous prétexte de nous protéger, de la loi anti-casseurs, à la loi contre les fake news ou celle visant à réprimer les discours de haine sur internet. Il y a eu des réactions contre ces remises en cause de notre

démocratie, mais les « Moije », dans leur immense majorité n'étaient pas là : « Il n'est pas nouveau que les gouvernements s'impatientent de la liberté. Il est plus étonnant que le citoyen y consente, parce qu'il est inquiet bien sûr, mais plus profondément parce qu'il se pense moins désormais comme citoyen que comme individu, réclamant des droits pour lui et des supplices pour les autres, prêt à ce que la liberté de tous s'efface pour peu qu'on lui garantisse la sienne, sous la forme d'une pleine capacité de jouissance des objets variés qu'il aime. »⁴

En pratiquant leur politique libérale et assassine, les gouvernements successifs de ces dernières années ont détruit notre outil industriel en privant des milliers de travailleurs et travailleuses de la liberté de travailler et de gagner dignement leur vie. Les services publics ont été sacrifiés sur l'autel de la sacro-sainte rigueur budgétaire privant du droit à la santé, ou à l'éducation toute une partie de la population. Dans tous ces combats menés par les organisations syndicales, où étaient les « Moije » ? Pour la plupart, ils ont oublié que : « La liberté vaut en effet si elle est l'apanage d'un citoyen, soucieux de bâtir une cité meilleure, et non pas seulement le privilège d'un individu soucieux de sa jouissance personnelle. »⁵

Dans les mois qui viennent nous aurons besoin d'un peu plus de lucidité pour nous opposer ensemble à la remise en cause de nos retraites, des droits des chômeurs, pour imposer la solidarité avec les migrants, des moyens pour l'hôpital et le système public de santé ou des mesures à la hauteur de l'urgence climatique. Il nous faudra abandonner l'étroitesse de vue du « Moije », construire ensemble des alternatives et ne pas oublier que « l'homme ne réalise sa liberté individuelle ou bien sa personnalité qu'en se complétant de tous les individus qui l'entourent, et seulement grâce au travail et à la puissance collective de la société en dehors de laquelle, de toutes les bêtes féroces qui existent sur la terre, il resterait sans doute toujours la plus stupide et la plus misérable. »⁶

Dominique Delahaye

¹ Source Canard Enchaîné 11/08/2021

² S.Roza La gauche contre les lumières ?

^{3, 4, 5} F.Sureau Sans la liberté

⁶ A.Camus Ecrits libertaires

Pass sanitaire et vaccination obligatoire

Le pass, je suis contre

Dans la défunte URSS existait un passeport intérieur. Pour les occidentaux, à l'époque de la guerre froide, la présence de ce document était à leurs yeux le symbole même de la dictature soviétique puisqu'il servait à contrôler la population et ses déplacements. Les attestations dérogatoires de déplacement et le pass sanitaire, mis en place chez nous, jouent exactement le même rôle. Il s'agit bien de contrôler la population et ses déplacements. La conclusion logique s'impose. Nous assistons sous alibi sanitaire à une très grave atteinte à nos libertés in-

dividuelles, à la mise en place progressive d'une forme de dictature. Est ce la santé de la population qui le justifierait ? Je ne le crois pas. Sinon comment expliquer que le tabac ou l'alcool soient toujours en vente libre alors que chaque année ils font à eux deux plus de morts que la covid-19. En réalité, ce gouvernement cherche à masquer à tout prix, y compris au prix de nos libertés individuelles, la misère de l'hôpital public organisée par lui même et ses prédécesseurs.

YMM

P.S. : Sans hésitation, j'ai été vacciné bien avant la mise en place du pass sanitaire, pour me protéger, protéger mes proches et protéger tous ceux que je croise. J'encourage toutes celles et tous ceux qui ne le sont pas encore à le faire dans les meilleurs délais. Par contre je suis fondamentalement et totalement opposé au pass sanitaire pour les raisons exposées ci-dessus.

L'intérêt général et liberté individuelle

Quand la pandémie du covid 19 fut venue, j'ai espéré, comme beaucoup d'autres, à la fabrication d'un vaccin pouvant la combattre. Pour l'éradiquer j'ai souhaité une immunité collective ici et ailleurs. Conscient que dans une économie capitaliste mondialisée il faudrait se battre pour en créer les conditions, j'étais prêt à me mobiliser pour que d'une façon ou autre les vaccins soient accessibles à tous les pays. Si la levée immédiate des brevets s'impose, sa revendication argumentée devrait conduire à considérer les produits pharmaceutiques comme des biens publics. J'étais prêt aussi à manifester pour l'augmentation des lits dans les hôpi-

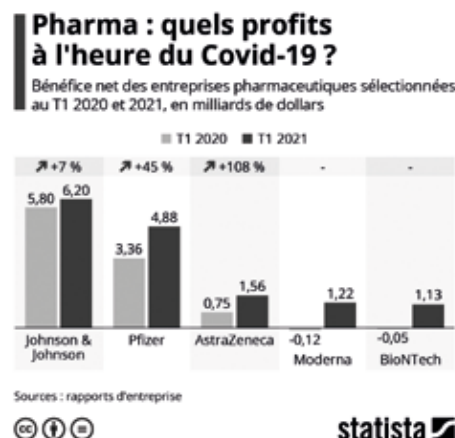
taux et pour une meilleure considération du personnel soignant. Je m'attendais à ce que la gauche syndicale et politique m'offrît l'occasion de défiler pour une bonne cause. Las, les manifestations organisées n'allaient pas dans ce sens. Elles visaient à protester contre le pass sanitaire, non parce qu'il était improvisé, mal fagoté, mal appliqué, non, parce qu'il existait. C'était son principe qui était contesté. Ceux qui auraient préféré une vaccination obligatoire afin d'éviter une mesure discriminatoire se sont prudemment abstenus d'y participer. Bien leur en a pris. Sur le fond, c'était le bien-fondé de la vaccination qui était nié. Pour les antivax, à tout

prendre, le pass est un moindre mal. Il permet de ne pas se soumettre à une obligation même s'il s'ensuit des inconvénients. Faire bon ce qui nous semble ne doit pas nuire à l'intérêt général. Certes pour ne pas verser dans l'arbitraire reste à définir ce dernier démocratiquement. Mais, en l'occurrence, une immunité généralisée qui tendrait vers une immunité collective en n'est-elle pas un ? Si oui, on ne peut alors civiquement se soustraire à ce qui est censé y conduire. La liberté de pensée et de conscience n'est pas liberté d'agir.

J. P.

Les monstres financiers

Olivier Petitjean, journaliste au site Basta, est un observateur attentif des évolutions des multinationales. Dans un article mis en ligne en janvier 2019 il se penche sur celles des laboratoires pharmaceutiques. « *Ils n'ont plus grand chose à voir avec ce qu'ils étaient il y a cinquante ans, ou même il y a vingt ans. De plus en plus gros et de plus en plus financiarisés, ils sont devenus des machines à siphonner des milliards d'euros ou de dollars pour les redistribuer aux actionnaires, notamment les grands fonds de Wall Street.* » Il rappelle qu'en 1955, Jonas Salk, père du premier vaccin contre la polio, à qui l'on avait demandé à la télévision qui détenait le brevet sur cette découverte, avait



eu cette réponse demeurée célèbre : « *Eh bien, au peuple je dirais. Il n'y a pas de brevet. Pourrait-on breveter le soleil ?* » Les choses ont bien changé. En vingt ans, ces nouveaux monstres financiers ont engrangé 1000 milliards de profits. Pour le versement de dividendes, ils sont plus performants que les industries de luxe ou celles du pétrole. En fin de compte, la sécu soignent bien leurs actionnaires et la recherche publique leur est bien bonne en formant les chercheurs en amont des brevets.

Le tableau ci-contre montre que la pandémie a encore amélioré la santé de leur portefeuille.

J. P.

Réponse rapide

Dès le début de l'été une formule inonde les médias : le « QR Code ». Petit Larousse et grand Robert se révélant muets quant à la définition de cette formule, c'est avec le secours d'internet que me vint la révélation. Dépourvu de la chose et dûment vacciné, je tente de m'en munir durant mes pérégrinations estivales.

Or donc, « QR » est l'abréviation de « Quick Response » soit, pour nous, « réponse rapide » ou la formule « Code à réponse rapide ».

Fort logiquement, on aurait du appeler cette merveille informatique non pas « QR Code », version anglo-saxonne mais « ReRa Code », version francophone.

Avouons que phonétiquement, ce n'est pas terrible... Imaginons un garçon de café demandant au client son RERA Code, plutôt guttural et agressif non dans un contexte plus que légèrement tendu ?

De toute façon, c'est une bataille linguistique perdue d'avance et nous ne nous y engagerons donc pas, tant d'autres étant à mener. On s'attardera quand même sur le caractère rapide de la chose dans le cadre de l'opération passe (et non pass) sanitaire.

Après plusieurs essais, il apparaît que la lecture d'un document papier normalisé sur lequel figurent les dates certifiées de vaccination est tout aussi rapide que la mise en marche du smartphone¹. L'ouverture du logiciel de contrôle et la saisie du code à réponse dite rapide.

D'où les questions : quel est l'intérêt de mettre en place ce système ? Quels avantages et quels inconvénients d'un tel système ?

On concédera, coté avantage, un gain de quelques secondes pour accéder au bar ou au restaurant ou à la bibliothèque ou à la piscine ou...., bon, on est à quelques secondes

près pour vaquer à toutes ces légitimes occupations ?

Coté inconvénients, on en verra deux majeurs.

On s'interrogera sur la réelle confidentialité des données sanitaires individuelles figurant sur les dizaines de millions de QR Code. À noter que s'interroger n'est pas comploter et que même l'inventeur japonais de la chose se pose la question.

On constatera que ces dizaines de millions de données se trouvent stockées dans des milliers d'ordinateurs géants qui consom-

ment fus d'accès immédiatement formulé, étonnement et colère.

Un peu plus tard, visite d'une mine musée à Alès où l'on nous conseille de nous faire confectionner en pharmacie un QR Code à partir de nos certificats.

Première tentative avortée, la pharmacienne nous indique qu'un « bug » l'empêche de procéder à cette opération.

Deuxième tentative avortée car je ne présente que le certificat de la seconde vaccination alors qu'il faut les deux. Inutile d'observer que si on a le certificat concernant

la seconde vaccination...c'est qu'on a déjà eu la première, le « système » probablement très « smart » c'est à dire intelligent n'accepte pas cette opération.

Comme on a autre chose à faire que de courir après un QR Code, c'est à dire admirer les merveilleuses Cévennes, on laisse tomber.

De retour à Angers, au moment d'effectuer une nouvelle tentative dans la pharmacie de mon quartier j'apprends qu'un « bug » cette fois national empêche toute opération de ce type...

Peut-être fin de l'histoire dans le prochain numéro de l'Anjou Laïque.

Jean-Louis Gregoire



QR code cévenole facilement déchiffrable au moins pour les maîtres des ânes

ment une énergie folle, ce qui n'est pas très bon pour le climat, même très mauvais puisque les spécialistes considèrent que l'ensemble de ces lieux de stockage - affublés du nom de « cloud » peut-être pour rendre la chose nébuleuse donc inoffensive - consomment autant d'énergie qu'un pays comme la France.

Pérégrinations cévenoles

Ce 21 juillet est le premier jour de la mise en œuvre du passe sanitaire.

C'est aussi le jour où l'on décide d'aller voir les loups du Gévaudan en semi-liberté.

A l'entrée une employée nous demande nos certificats de vaccination, jusqu'ici tout va bien...sauf qu'elle nous demande aussi nos papiers d'identité que je n'ai pas sur moi. Re-

Ceci peut expliquer cela

La presse fait occasionnellement état, surtout de puis le début de la pandémie, de l'insuffisance de personnels, d'un turn-over dû aux conditions de travail très difficiles, parfois de maltraitance notamment dans les EHPAD privés pratiquant pourtant des tarifs élevés. Comme chaque année, le magazine Challen-

ges publie la liste des grandes fortunes de France.

On y trouve à la 99ème place Jean-François Gobertier du groupe gestionnaire d'EHPAD GDP Vendome, fortune estimée à 530 millions d'euros.

A la 119ème place, Jean-Claude Garcia du

groupe gestionnaire d'EHPAD Orpéa, fortune s'élevant à 435 millions d'euros.

A la 121ème place, Yves Fournel du groupe Domus VI, fortune de 420 millions d'euros.

Ceci explique cela.

J-L G.

Quatre grandes scientifiques

Depuis sa création en 1901, quatre femmes obtinrent le prix Nobel de physique, sept en chimie. La médaille Fields, qui honore des travaux mathématiques, a été décernée 19 fois depuis 1936. Une femme l'obtint en 2014. Statistique un peu meilleure en littérature où seize femmes furent couronnées du Nobel.

Une position plus favorable en littérature ne doit pas étonner. Longtemps, l'éducation des jeunes filles les écartait des études pour en faire de bonnes mères et de bonnes épouses. Julie Daubié devient en 1871 la première licenciée en lettres. Mais les cours en Sorbonne n'étaient toujours pas ouverts aux femmes, comme dans les pays européens, jusqu'à la fin du 19^e siècle. De nos jours, dans le secondaire, elles obtiennent des résultats supérieurs aux garçons dans les matières scientifiques. Elles s'en écartent dans le supérieur : pression de l'entourage, idées préconçues, machisme ambiant de la société... Pour les encourager à poursuivre dans cette voie, quatre exemples historiques montrent que malgré les difficultés, avec de la volonté, elles y ont toute leur place.



Émilie du Châtelet (1706 - 1749)

Émilie, marquise du Châtelet, reçoit, grâce à son père, une éducation tant littéraire que scientifique. À douze ans, elle lit couramment l'allemand, l'anglais, le grec et le latin. Elle se passionne pour les mathématiques. Elle prend des cours auprès de savants et lit les ouvrages de physique. À partir de 1733, Voltaire et Émilie deviennent inséparables. Ils emménagent au château de Cirey, le rénoveront, achètent de l'équipement scientifique et le dotent d'une bibliothèque. Admiratif de son intelligence, Voltaire l'encourage à approfondir ses connaissances. En 1737 elle

participe au concours de l'Académie royale des sciences portant sur la nature du feu et sa propagation. Elle ne le gagne pas mais son mémoire de 139 pages sera le premier écrit par une femme et publié par l'Académie. En 1745 elle traduit du latin vers le français les *Principia Mathématica*, ouvrage majeur d'Isaac Newton. Cette traduction, toujours utilisée, sera publiée après sa mort, en 1756 avec une préface de Voltaire.

Sophie Germain (1776 - 1831)

Sophie Germain naît à Paris dans un milieu libéral, cultivé. La bibliothèque familiale lui donne accès à des ouvrages de mathématiques et à l'Encyclopédie. L'agitation révolutionnaire la pousse à moins sortir et à étudier. Grâce au soutien moral et financier de sa famille, elle se consacre aux mathématiques. Sous un faux nom, elle se procure les cours de l'École Polytechnique et envoie des remarques pertinentes à Lagrange. Il finit par découvrir la supercherie, ne lui en tient pas rigueur et devient son mentor et son ami. Après la lecture des *Disquisitiones arithmeticae* de Gauss, elle entame avec ce dernier, sous le pseudonyme de Le Blanc, une relation épistolaire ayant trait à la théorie des nombres. Pendant l'invasion de la Prusse par Napoléon, un général français révélera à Gauss la vraie nature de son correspondant. Gauss lui écrira son admiration. S'attaquant au grand théorème de Fermat, elle en établit un donnant une première piste pour sa démonstration. Ses travaux sur les plaques vibrantes aboutissent à la remise de trois mémoires à l'Académie des sciences. Dans son certificat de décès, en 1831, elle apparaît comme rentière et non comme scientifique : « Ce ne sont pas des affaires de femmes » dit le fonctionnaire.

Emmy Noether (1882-1935)

Elle voit le jour dans une famille juive de Bavière. Son père donne des conférences à l'Université d'Erlangen où elle étudie les mathématiques. Après sa thèse en 1907, elle y travaille bénévolement pendant 7 ans. En 1915 David Hilbert et Félix Klein l'invitent à rejoindre Göttingen, centre mondial des mathématiques. La Faculté refuse de nommer une femme professeur et pendant quatre ans elle donnera ses cours sous le nom de Hilbert. En 1919 elle obtient enfin son habilitation. Quand Hitler devient chancelier et promulgue les lois antijuives, le ministère de l'Éducation lui retire le droit d'enseigner. Pour retrouver un emploi elle émigre aux USA. Spécialiste d'algèbre abstraite, ses travaux se situent à la frontière des mathématiques et de la physique. Ils démontrent les liens entre symétries

et lois de conservation. Le constat qu'une expérience réalisée aujourd'hui à midi donne le même résultat demain à midi entraîne la loi, fondamentale en physique, de conservation de l'énergie. Elle meurt des suites imprévues d'une intervention chirurgicale. Einstein écrira : « Emmy Noether était le génie mathématique créatif le plus considérable produit depuis que les femmes ont eu accès aux études supérieures jusqu'à aujourd'hui ».



Lise Meitner (1878-1968)

Son père, un des premiers avocats juifs d'Autriche, libéral convaincu, encourage ses filles à poursuivre des études avancées. À l'Université de Vienne elle suit les cours de Ludwig Boltzmann, père de la thermodynamique statistique. Elle obtient son doctorat en 1906 avec une étude sur la conduction de la chaleur dans les solides inhomogènes. En 1907, avec le soutien de son père, elle part pour Berlin suivre les cours de Max Planck. Recrutée pour ses qualités dans un laboratoire de physique expérimentale, elle y rencontre Otto Hahn. Ils collaboreront ensemble pendant trente ans et resteront proches amis malgré les événements ultérieurs. Elle mène seule des recherches pionnières en physique nucléaire. Avec Hahn, les travaux communs sur les réactions nucléaires artificielles, en concurrence avec les équipes de Rutherford (GB) et Joliot-Curie (FR), aboutirent à la découverte de la fission nucléaire. En 1938, elle fuit l'Allemagne nazie et se réfugie en Suède. Sa collaboration avec Otto Hahn continue. Ils se rencontrent clandestinement à Copenhague en novembre 1938 et planifient une nouvelle série d'expériences. Hahn recevra le prix Nobel de chimie en 1944. Lise sera la grande oubliée, sans doute une conséquence du machisme du comité Nobel et d'une volonté politique d'oublier la période nazie.

Yves Mulet Marquis

D'où viennent les candidat(e)s ?

Lors des dernières élections régionales sept listes étaient en compétition. La tradition veut que soit indiquée la profession exercée par les candidates et candidats. Recenser ces professions permet de donner quelques indications utiles sur les milieux socioprofessionnels les plus présents.

Dans notre région des Pays de la Loire, sept listes étaient en présence.

Pour deux d'entre elles, la profession n'était pas indiquée et n'ont donc pas pu s'inscrire dans l'étude réalisée.

Une liste présentait des candidatures extrêmement homogène rassemblant des candidatures des milieux salariés ouvriers et employés de service à la personne sauf trois exceptions sur 103 candidatures.

Cette liste a été écartée de l'étude, l'intégration de ses résultats aurait faussé les tendances générales apparaissant dans les quatre listes retenues.

Ces quatre listes sont celles présentées par les forces politiques suivantes : PS, LR, LREM et EELV.

Chaque liste devait présenter 103 candidat(e)s réparti(e)s dans les cinq départements de la région, ce qui donne un total de 412 candidatures étudiées.

L'affichage des professions n'obéissant à aucune règle précise, il est parfois difficile de déterminer la nature exacte de la profession exercée, comme par exemple les mentions « employé(e) » ou encore « consultant », ce qui rend un classement délicat.

Il ressort cependant de grandes tendances assez significatives.

Les professions dominantes

On a relevé douze professions ou situations différentes.

Arrivent en tête les cadres relevant du privé ou des services publics avec 59 candidat(e) soit 14% du total des candidatures. Suivent les enseignants allant du professeur des écoles aux universitaires avec 56 candidatures soit 13,5% du total.

La catégorie « employés » est présente avec 46 candidatures (11,4%) mais est peu signifi-

cative de par son imprécision.

Catégorie non professionnelle mais à relever car assez significative : parmi les candidatures on relève celle de 42 personnes (soit 10,2%) exerçant déjà des fonctions d'élue(s) auxquels on peut ajouter 10 collaborateurs d'élus (2,4%).

Les retraités sont très présents avec 34 candidatures (8,2%).

Viennent ensuite les chefs d'entreprise avec 31 candidatures (7,5%).

On trouve dans un ordre décroissant les agriculteurs (21 candidatures soit 5%), les professions libérales (18 candidatures soit 4,3%), les ingénieurs (15 candidatures soit 3,6%) et les étudiants (15 candidatures soit 3,6%).

En fin de liste apparaissent les commerçants (10 candidatures soit 2,4%), les artisans (5 candidatures soit 1,2%)

Deux candidatures (0,4%) sont indiquées comme sans emploi ».

Comment apprécier cette répartition des candidatures ?

Cette répartition des professions affichées est à rapprocher des données de l'INSEE concernant la répartition de la population selon la catégorie socioprofessionnelle (données concernant l'année 2020).

Bien que les catégories figurant sur les bulletins de vote et celles utilisées par l'INSEE ne se superposent pas exactement, les écarts constatés sont flagrants.

Ainsi, si l'on cumule les professions déclarées de cadres, chefs d'entreprise, professions libérales et ingénieurs, on obtient un total de 29,7% des candidat(e)s alors que le même cumul des données de l'INSEE ressort à 14,1%. Ainsi ces catégories sont deux fois plus représentées en candidatures que dans la population active. Si on regarde plus en détail, des écarts encore plus importants apparaissent. Ainsi les chefs d'entreprises qui représentent selon l'INSEE 0,3% de la population active, sont 7,5% en tant que candidat(e)s, soit 25 fois plus nombreux sur les listes que dans la population.

Autre catégorie sur-représentée : les enseignants (de la maternelle à l'université).

Selon l'INSEE, ils représentent 3,5% de la population active et figurent sur les listes à

hauteur de 13,5% soit près de quatre fois plus. S'agissant des commerçants et artisans leur taux de présence sur les listes (respectivement 2,4% et 1,2%) est proche de leur poids mesuré par l'INSEE de 1,5% pour les commerçants et 1,7% pour les artisans.

Les étudiants qui représentent selon l'INSEE 7,9% de la population active sont présents sur les listes à hauteur de 3,6% sur les listes.

Les ouvriers, qualifiés ou non, représentent selon l'INSEE 10,9% de la population active. Parmi les candidatures, nous en avons trouvé 4 soit 0,9% du total des candidat(e)s, c'est à dire dix fois moins que leur place dans la population active.

A noter enfin un nombre significatif de retraités soit 34 candidatures qui représentent 8,2% du total. Au vu de cet ensemble d'éléments chiffrés, il apparaît clairement que la structure socioprofessionnelle des candidatures est très différente de celle de l'ensemble de la population active.

Cette structure en est même extrêmement éloignée s'agissant des chefs d'entreprise et des ouvriers.

La proportion de candidat(e)s exerçant déjà des fonctions électives importantes (maires, adjoints, députés, sénateurs..) peut donner le sentiment d'un « entre-soi » et interroger sur la question du cumul des mandats.

Ces grandes distorsions entre candidatures et population nourrissent probablement une méfiance des électeurs de plus en plus nombreux à s'abstenir comme lors des dernières élections régionales.

Comment s'étonner que les quartiers populaires battant des records d'abstention ne se reconnaissent pas dans les candidatures présentées ?

Depuis des décennies, constat est fait d'une extrême faiblesse de la présence des couches populaires dans l'ensemble des assemblées électives, du Conseil municipal à l'Assemblée nationale sans que rien ne change.

Ainsi, au fil du temps, ces populations finissent par former un ensemble exclu de toute activité citoyenne au péril de la démocratie.

Jean-Louis Gregoire

Quelqu'un peut m'éclairer ?

Lors des manifestations des gilets jaunes, les réseaux sociaux débordaient de lamentations sur ces pauvres petits commerçants des centre ville qui ne pouvaient plus travailler.

En cette nouvelle séquence de manifestations répétitives dans les centre ville tous les samedis, bizarrement, pas un mot sur les réseaux sociaux venant au secours des petits commerçants qui...etc...

Quelqu'un pourrait-il m'éclairer ?

J. L. G.

Journaliste, un travail précaire

Pour décrocher ce diplôme il faut faire de longues et plutôt coûteuses études, être sélectionné.e par les écoles « réputées les meilleures » puis accepter d'être disponible à merci...

Il s'ouvre alors un océan précaire avec pour radeau de survie un petit salaire. Sur les récifs de la soumission, la passion exigée pour le « métier » s'émousse.

Appelons la Noémie. Au passage notons que cet anonymat n'est pas anodin. Il vise à protéger. Noémie ne souhaite pas être reconnue. Il serait dans le pouvoir des rédactions comme des directions d'écoles d'écartier le pigiste critique. Première épine dans le soulier de « la liberté de la presse. » A l'intérieur des rédactions l'ambiance ne paraît pas toujours aimable. Des pressions s'exercent. Toute petite, déjà, Noémie se projetait vers ce travail où écriture et curiosité se mêlaient. Elle garde en mémoire la lecture de « Julie magazine¹ » rubrique « découvrez un métier » où le journalisme était valorisé. Elle aime lire, elle aime la mode, pourquoi ne pas travailler pour ce monde des revues « féminines » : Elle, Marie Claire, Vogue... rêvons un peu. Vient le bac. Parcours sup. Il faut choisir... Ce sera prépa à l'ESJ de Lille. (École Supérieure du Journalisme).

Lettre de motivation et recommandations constituent le dossier d'admission. Mais il faut aussi être choisi. Noémie n'est pas recrutée et s'inscrit en « lettres modernes avec option journalisme. » Butée comme un âne » elle représente son dossier à l'ESJ de Lille. Elle sera admise. Joie. Elle conserve un bon souvenir de cette année de prépa. Cependant elle reste surprise de ne pouvoir utiliser le studio de l'école mais celui de l'université d'état. Il lui semble que les prépas sont construites « pour faire de l'argent ». 2000 euros environ pour 6 heures de cours semaine... tout de même. Noémie travaillera pour un webzine. Ironique elle précise que ces pages numériques ne pouvaient exister que par l'utilisation gratuite de cette main d'œuvre étudiante corvéable. Elle insiste : « cela passait pour une chance de travailler gratuitement. » Prémisse d'un futur peu rémunérateur ?

Journaliste à l'étude.

Et pour cela bien sûr il faudra réussir le concours. Celui-ci intervient lors de la 3e année. Dès le mois de mars, il n'est plus question que d'apprendre et mémoriser. Qui fabrique telle émission de radio, qui la présente, qui est le rédacteur en chef de tel journal, qui sont les journalistes qui travaillent dans cette rédaction de presse écrite, du web, de la télévision. Qui possède quoi. (Elle reconnaît que cette question des propriétaires de groupe média n'est pas à ignorer.) Il faut ingurgiter les files d'actualités... Ce par cœur obligé pour répondre à des questions comme : « Comment s'appellent les pandas (chinois) du zoo de Beauval dont la première dame (de France) est la marraine ? » Pour Noémie ces longues pages à ressasser sont un exercice fastidieux et peu capable de discriminer le « bon journaliste ». Elle critique cet esprit compétitif qui inhibe les réflexions sur la déontologie du journalisme. Tenace, « pour mettre le plus



de chance de son côté » elle se présentera à Lille, Marseille, Tours, Bordeaux, Grenoble et Paris. Chaque concours c'est 100 euros d'inscription, c'est le voyage et l'hébergement... Noémie réussit. Elle choisira une une des écoles parisiennes acceptant les étudiants boursiers. Pour les non boursiers les frais de scolarité sont de l'ordre de 6000 euros année. (L'école recrute 14 % de boursiers). Pour Noémie le coût des études ce n'est pas une question marginale. Elle sait les efforts consentis par ses parents. De la sociologie des groupes d'étudiants dans lequel elle évolue maintenant elle dit : « Ce sont des bourgeois ». Il est probable en effet que la représentation « ouvrière » soit à l'image de ce qu'elle est dans l'université (environ 10%). Cette domination sociale sera-telle sans conséquence sur la pluralité des idées exprimées par « les » journalistes ?

Être Journaliste.

Le master sera l'occasion de bonnes années de formation. La pratique est constante. Reportages radio (Le mouvement des gilets jaunes oblige le terrain et de nombreuses émissions), réalisation de JT, de duplex... La deuxième année, spécialisée presse écrite, autorise, en toute liberté la fabrication d'un magazine de cent pages. Noémie rédigera deux longues enquêtes. Ce n'est plus la presse féminine, mais bien la question du féminisme qui domine ses préoccupations aujourd'hui. Dès le mois de janvier encouragée par les professeurs elle part à la recherche de stages. Lettres de motivation à l'intention de nombreux médias... sans réponses. Finalement « les Inrocks » l'embauche pour deux mois afin de « nourrir » le site web. Travail ingrat de mise en valeur par titres accrocheurs de dépêches AFP. Elle travaille aussi pour une radio... mais difficilement tant le caractère de sa rédactrice en chef est capricieux pour le dire avec gentillesse. Noémie multiplie les propositions de piges mais sans aboutir. Elle s'entend dire par son directeur de stage que : « 20 Minutes correspond à [son] projet professionnel » Elle en conçoit une certaine amertume. Elle ajoutera à ce début de carrière des stages d'été en presse régionale.

Un journal national, en crise financière, lui publiera une enquête correctement rémunérée...

De ses ami.e.s étudiant.e.s elle reçoit les mêmes informations peu rassurantes. Beaucoup ont abandonné, sont passé.e.s « à autre chose ». Elle ne connaît qu'un de ses camarades en CDD dans un journal qui en fin de contrat ne le reprendra pas.

« On supplie, on décroche une pige de temps en temps, mais peu sont journalistes à temps plein. Ses expériences avec les « rédacs-chefs » sont restées déplaisantes. Autoritarisme serait le qualificatif. « Je ne peux plus entendre qu'il faut vivre pour son métier... qu'il faut qu'on te traite mal et qu'on te paye mal. » Le cadre en terme de droit du travail est à reformuler. Ce n'est pas l'invention du CDD d'Usage² qui va modifier la précarité de ce métier ! »

Noémie

Propos recueillis par Alain Paquereau

¹ L'intention des adolescentes

² CDDU « Souvent apprécié des employeurs en raison de sa souplesse mais redouté par les salariés en raison de sa précarité. (Pas de versement d'indemnités de précarité). Métiers visés : « L'information, les activités d'enquêtes et de sondages »...entre autres.

Langues régionales

Paul Molac, proche de l'UDB (Union Démocratique Bretonne) se fait élire député en 2012 avec le soutien du PS. Réélu en 2017 avec l'investiture LREM, il est le rapporteur d'une proposition de loi ayant pour objectif de promouvoir et de protéger les idiomes régionaux.

La loi

Elle permettait de faire entrer l'enseignement immersif dans le Code de l'éducation et imposait aux communes la création d'un forfait scolaire - encore une aide supplémentaire ! - payé aux écoles privées pratiquant une scolarisation en langue régionale. L'Assemblée nationale l'adopte en deuxième lecture le 8 avril 2021 malgré l'opposition du Gouvernement. Ses partisans se recrutent dans tous les groupes politiques à l'exception notable de LFI. En pleine discussion sur le séparatisme, rebaptisé respect des principes de la République, la loi Molac ne visait rien d'autre que la mise en pratique d'un séparatisme linguistique, première étape dans la création d'états régionaux démantelant la France. Autre danger, diverses communautés linguistiques n'auraient pas manqué d'utiliser cette jurisprudence pour demander un enseignement dans leur langue.

Ses soutiens

Qui en sont les soutiens en dehors du monde politique ? Pour l'essentiel des mouvements

autonomistes et nationalistes. Il est instructif de se pencher sur leurs racines.

Les nationalistes bretons affirment l'existence d'une nation bretonne, et de ce fait réclament son indépendance. Ils collaboreront avec l'occupant nazi et prêcheront une idéologie ouvertement raciste. Olier Mordrel, un des dirigeants, fait l'apologie du régime fasciste italien et loue le régime nazi allemand. Il prône la pureté de la race de « *type nordique breton* ». À la Libération, il s'enfuit à l'étranger pour échapper à la justice.

Les nationalistes basques militent pour l'indépendance des sept provinces, trois en France et quatre en Espagne. Même après la disparition de Franco, ils continuent une forme de lutte armée à base d'enlèvements, d'attentats et d'assassinats des deux côtés de la frontière. Quant aux Corses, il suffit de rappeler leur volonté d'indépendance et l'assassinat du préfet Érignac.

La décision du Conseil constitutionnel

Suite à ces rappels vous comprendrez aisément pourquoi je me réjouis de la décision du Conseil constitutionnel¹. Elle censure l'enseignement immersif des langues régionales. Dans ses attendus le Conseil constitutionnel a rappelé le premier alinéa de l'article 2 de notre constitution : *La langue de la République est le français*. Son usage s'impose dans les services publics, donc à l'école de la République. Comme elle s'impose dans

les relations entre les citoyens et l'administration publique, ne serait-ce que pour se comprendre entre français. Je regrette toutefois que le Conseil n'ait pas jugé bon de censurer l'aide supplémentaire accordée aux écoles privées sous contrat. Cela s'ajoute aux multiples entorses à la loi de 1905² et à son article 2 : *La République ne reconnaît, ne salue ni ne subventionne aucun culte*.

D'origine savoyarde, j'apprécie les manifestations culturelles et folkloriques du patrimoine savoyard, costumes, danses, chapelles d'altitude aux décorations naïves, architecture, fondues et autres recettes culinaires traditionnelles... Mais avant tout je me sens français et ne voudrais pas que ma région d'origine s'éloigne de quelque manière que ce soit de la France. Si dans d'autres régions certains veulent pratiquer ce qu'ils appellent une langue régionale – encore faudrait-il s'entendre sur ce qui caractérise véritablement une langue – je ne vois aucun inconvénient à ce qu'ils lisent les albums d'Astérix en breton, basque, corse,....., Mais je reste opposé à toute manifestation à visée séparatiste.

Yves Mulet Marquis

¹ <https://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2021/2021818DC.htm>

² <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORF-TEXT00000508749/>

Morosité climat

Contrairement à des millions de Français, « j'ai pris des vacances ». (Nous pouvons encore payer de l'essence à 1,55 euros le litre et des campings associatifs à 20 euros la nuitée.) La montagne et la mer se partagent nos destinations depuis de longues années. À l'est comme au sud de la France les paysages changent. Du côté du Mont-Blanc retraits glaciaires et écroulements de montagnes vont bon train. Le secteur de la face nord de l'aiguille du midi serait à grand risque. Il n'est pas conseillé d'y grimper. Des voies « normales » disparaissent. Du côté des Écrins, il nous faudra dépasser l'altitude du refuge du glacier blanc pour trouver la langue terminale du vieux géant de l'Oisan. Il y a quarante ans, je tou-



chais ses glaces du doigt en franchissant la passerelle de son torrent... Deux cents mètres

plus bas. Pour rejoindre la Méditerranée nous éviterons de traverser le Mercantour. La vallée de la Roya est peu praticable, détruite par les orages démesurés de l'an passé. Cavalaire et la baie de Saint-Tropez nous accueillent

ensuite. Soleil bien jaune et mer bien bleue. Le cap Lardier brûlé il y a trois ans se végétalise lentement tandis que disparaissent les milliers d'hectares de la forêt des Maures. Nos randonnées à bicyclette dans le vallon de la Giscle comme dans le val de Gilly n'auront plus la même saveur. Visiterons-nous encore ces tas de cendres grises hérissés de bois noircis ? Difficile de ne pas penser que « quelque chose se dérègle ». J'apprends que le chantier naval de Saint-Nazaire vient de lancer le plus grand, plus gros, plus haut, plus cher bateau de croisière du monde. Le monde de demain ?

Alain Paquereau

Jodelet, le « Valet maître »

Compagnon de Molière, cet ancêtre de Figaro et de Charlot était angevin

Il s'appelait Julien Bedeau. Né à Angers le 11 septembre 1586, paroisse St-Michel-la-Palud, (l'actuelle place St-Eloi), il vécut son enfance, avec son frère François, dans la Doutre, près de l'Hôtel des Monnaies, où leur père supervisait la frappe des écus neufs.

De la finance aux tréteaux

Pourquoi les frères Bedeau devinrent-ils comédiens ? On sait que Molière lui-même, fils d'un « tapissier du roi » et étudiant en droit, préféra l'aventure du théâtre. Toujours est-il que les archives du Maine-et-Loire conservent la minute (5E 5 307) signée Me Guillot, notaire à Angers, en date du 19 août 1603, selon laquelle Julien, 17 ans, et son frère François, 13 ans, sont enrôlés dans la « Compagnie des Comédiens du Roy ». Un titre bien ronflant, mais la troupe est réelle-

Ils prennent les frères Bedeau comme apprentis, donc sans gages. On promet toutefois à Julien, l'aîné, une demi-part des recettes « à partir du carême suivant », et « un habit pour son service ». En contrepartie, tous deux ne peuvent quitter la compagnie « sinon du mutuel avis et consentement de tous ».

Dans la fabrique du rire

La troupe de Fleury Jacault excellait dans les tragédies. Julien Bedeau s'essaya longtemps aux rôles du genre, mais, comme Molière, il dut admettre que le public ne l'y prenait guère au sérieux et le préférait de loin dans le répertoire de la farce.

Vers 1620, après plus de quinze ans sur les grands chemins du royaume, le voilà à Paris, où son frère François, dit L'Espy, venait de participer à la fondation du théâtre du Marais. À part les années 1634-1642 qu'il passe à l'Hôtel de Bourgogne, dans la troupe rivale, Julien jouera au Marais presque jusqu'à sa mort.

Au fil des ans, il crée l'irrésistible « Jodelet ». Jusqu'à faire oublier son vrai nom (il s'était d'abord fait appeler Geoffrin) et son visage : il est désormais « l'Enfariné ». Un masque sous lequel il décline à l'infini le type « Valet maître », dont les saillies et pitreries préparent les insolences de Scapin, Arlequin et Figaro, ces éveilleurs de la conscience populaire...

Le mythe Jodelet

À partir de 1645 son personnage est si renommé qu'il lui échappe et vire du type au mythe. Scarron crée Jodelet ou le Maître valet, puis Jodelet duelliste. D'autres auteurs, dont le frère de Corneille, donnent :

Jodelet astrologue, Jodelet prince, Jodelet déniaisé... Un peu comme les Aventures de Charlot dans les années 1920-1930.

La période de la Fronde (1649-1651) voit même fleurir une infinité de mazarinades anonymes où « Jodelet » prend la parole pour ridiculiser Mazarin. Ainsi paraît Dialogue de Jodelet et de Lorvian sur les affaires de ce temps. Julien Bedeau n'y est pour rien. Pas

plus qu'il n'écrivit les antimazarinades signées « Jodelet », commandées par le cardinal.



Avec Molière

En 1659, Molière, de retour à Paris, séduit le jeune Louis XIV et s'empresse de débaucher les frères Bedeau pour sa salle du Petit-Bourbon. À l'affiche : les multiples aventures de Jodelet, mais surtout Les Précieuses ridicules. Un personnage dans la scène culte : « le vicomte de Jodelet, brave à trois poils ». Julien y improvise gags et répliques que l'auteur adopte pour l'édition de sa pièce.

*En 1659, Molière,
de retour à Paris,
séduit le jeune
Louis XIV
et s'empresse de
débaucher les frères
Bedeau pour sa salle
du Petit-Bourbon*

C'est le chant du cygne de Jodelet, qui meurt le 26 mars 1660, à 79 ans - on lui en croyait 60 ! L'acte de sa sépulture, à St-Germain-l'Auxerrois, a été copié, avant sa destruction, par l'archiviste Auguste Jal, pour son célèbre dictionnaire (1867). On y voit que Julien Bedeau, quoique « comédien du roy » eut bien droit à un « convoi ». Le roi a alors 22 ans, l'Église tolère encore le théâtre : donc pas d'affaire Jodelet.

Jean-Michel Cauneau

Auteur de « *Le Théâtre en Anjou au XVII^e siècle* », Archives d'Anjou, n° 21, 2019.



ment fameuse. Première à faire jouer des femmes ! Son chef Fleury Jacault, dit Montfleury, aura bientôt de son épouse Colombe Vénier un fils, Zacharie, qui fut plus tard l'acteur fétiche de Racine. Parmi les autres sociétaires, notons Gros-Guillaume, le comique favori d'Henri IV, et Alexandre Hardy, auteur admiré de Corneille. Tous sont des habitués d'Angers.

Un festival de théâtre sous le chalet du Cart

par Dominique

Dominique Seyeux aime Saint-Gervais-les-Bains. Elle y séjourne été comme hiver quelques semaines dans l'appartement de son fils Antoine. Cette fidélité à cette station de montagne est liée à l'attachement familial aux idées laïques. Mais oui ! C'est son père Roger Paquereau qui, en qualité de Président de la Fédération des Oeuvres Laïques a signé l'acte d'achat du chalet du Cart en 1967, sis à Saint-Gervais. L'acquisition fut suscitée par son frère Marcel. Très jeune Dominique connut donc les paysages que fait découvrir la route très pentue et serpentée de Bionnassay. Au dessus de ce village qui posséda une école laïque voulue par ses habitants, se trouve le hameau du Crozat. Il paraît que ses résidents étaient encore plus laïques que ceux du bas. Et même si le Chalet ne fut pas acquis pour sons environnement humain historique, disons que la Fédération des œuvres laïques a bien choisi sa montagne. Dominique, dans cette montagne, est un peu chez elle et s'y sent bien. Et lorsqu'elle sut qu'un festival de théâtre était prévu au val du Crozat, elle en nota la date. Et, pour l'Anjou laïque s'improvisa en envoyée spéciale. Les artistes, et c'est dommage, ne liront peut-être pas les recensions de Dominique, mais de la fédération des œuvres laïques auront-ils entendu parler par les techniciens hébergé dans son chalet. La FOL, quelque part, fut partenaire du festival J. P.

Mercredi 28 juillet 2021,

Dix huit heures quarante cinq, nos pas s'accélérent sur les trottoirs pavés et fleuris de Saint-Gervais. Chaussures de marche bien lacées, sac à dos alourdi d'une gourde d'eau et d'une tenue de soirée exigée, pull, veste polaire, cape de pluie, écharpe... avant d'emprunter le pont, non pas pour tenter l'aventure du saut à l'élastique mais pour vivre l'aventure du premier festival « Théâtre dans les alpes ».

Arrivés, au point de rencontre, nous positionnons notre masque anti-virus, logoté Saint-Gervais, avant de montrer notre QR code et de grimper dans la navette occuper les deux dernières places assises.

Au nombre de trois, les navettes escortées par une voiture de police municipale nous transportent vers ce théâtre éphémère et naturel.

Les festivaliers découvrent dès le premier virage carré, lié à l'implantation de la chapelle de Bionnay, une route de montagne sinueuse et étroite, aux versants raides. Très théâtrale ce voyage, trois pauses sont nécessaires, afin d'éviter tout croisement.

Agrippés à nos sièges, muscles fessiers contractés, nous savourons, malgré tout, la beauté du paysage en écoutant les explications d'une fort gentille bénévoles.

Là, le hameau du Champel, ici, le lieu dit « Les Fontaines », plus loin, « ce pré situé à la lisière des sapins abrite, à certaines heures, des chamois venant brouter l'herbe fraîche », à gauche « vous remarquerez l'école de Bionnassay, devenue propriété privée, et restée dans son jus ».

La navette stationne face au chemin desservant cette petite scène noire, insolite, montée au milieu de ces montagnes vertigineuses.

Vérification de notre montée en navette prouvant notre immunité à la Covid 19 puis déchirement de notre billet estampillé « Une leçon d'histoire de France » jouée par Monsieur Maxime d'Aboville.

Assis face à la scène, sous un ciel lourd de nuages et menaçant, masquant la vue sur l'aiguille du Goûter et le glacier de Bionnassay, nous croisons les doigts pour que

cette leçon d'histoire, devant plus de 200 élèves, assis sur un coussin vert les pieds dans l'herbe, ne soit pas perturbée par cette capricieuse météo.

Enseigner est un art de la représentation, Maxime d'Aboville y excelle, devant un public conquis, très à l'écoute de ces puissants textes choisis, évoquant la cruauté des guerres, en corps à corps, laissant quasiment aucune chance de vie aux patriotes



combattants, décrivant des rois incompetents, fourbes et corrompus, pour certains, affublés d'une bi-polarité mortelle envers les protestants, la violence d'une religion dominante, d'autres textes montrant la force de leur pouvoir au-dessus de tous soupçons sans contradiction possible, clamant l'évidence de leur goût du luxe, du paraître, de leur supériorité... pour s'achever par le long règne de Louis XIV tout en dorure. C'est à cet instant même que le mur de nuages s'est rompu pour laisser apparaître une aiguille du Goûter ourlée d'une lumière dorée.

Le maître d'école, en blouse grise, mérite une très, très bonne note. À sa manière, il réhabilite une profession malmenée par les médias, vilipendée, peu estimée.

Pourtant, comme le théâtre, elle participe à l'instruction et à la réflexion.

Belle leçon d'histoire dans un lieu magique... nous attendons la suite, en pensant à notre Révolution française et aux 72 jours de la Commune de Paris qui cette année fête ses 150 ans.

Peu importe les dates anniversaires, chaque jour l'Histoire avec un grand H ou les petites histoires nous prouvent leur intemporalité.

Jeudi 29 juillet 2021, Jacques Weber

De retour, avec toujours le même plaisir, face à cette scène, illusoirement minuscule, installée dans ce magnifique cadre alpin, proche d'un champ clôturé où sont parqués ânes, ânesses, ânon refusant de faire l'âne pour avoir du son !

Ils brairont peut-être demain... laissant à Jacques Weber la joie de pousser son cri.

Les costaudes vaches d'Hérens de Firmin ne sont plus là et laissent champs fleuris et prairies libres aux acteurs.

Pas de robes noires tachetées de blanc mais un jean éculé, une veste grise à l'arrondi incertain. Jacques Weber, avec ses 1m 90 au garrot, ses kilos rassurants, sa chevelure blanche épaisse, son œil vif et brillant, sa fantaisie créatrice, perdu dans ses textes gaufrés par la pluie, nous donne une extraordinaire leçon de théâtre entre souvenirs, anecdotes, textes d'auteurs rigolots, d'autres poignants, tous aimés de lui et mis en scène par sa femme Christine... Un bel éclat de vie.

Trois théâtrales averses, bien drues, bien serrées l'obligent à arrêter le combat sans entacher sa bonne humeur communicative, sans boudier son plaisir d'être avec nous dans ce moment improbable au milieu de ces montagnes à la verticalité intègre. (. . .) Jacques Weber, malgré une météo versatile, malgré les bruits de la nature, a continué son jeu d'acteur hors normes, ce qui fait de lui le Roi des alpages de Bionnassay.

La suite des recensions de Dominique sont consultables sur le Blog

Devinettes scientifiques

Avec les connaissances acquises au collège ou au lycée, parfois avec un simple raisonnement logique, vous pouvez répondre à la question posée. La solution dans le prochain numéro.

Puissance du corps humain

Comment, sans avoir recours à des expériences scientifiques sophistiquées, déterminer approximativement la puissance moyenne qu'un corps humain est capable de développer ?

Réponse de la devinette précédente : lignes électriques

Trois forces agissent sur la ligne électrique : son poids dirigé verticalement de haut en bas, les tensions exercées par les poteaux aux deux extrémités du câble. Intuitivement on comprend que ces tensions s'orientent selon la tangente au câble. Il est en équilibre sous l'action de ces trois forces si, avec leurs intensités et leurs directions, elles dessinent un triangle. Autrement dit, si leur somme vectorielle est nulle. Un câble horizontal donnerait des tensions horizontales. Il serait alors impossible d'obtenir un triangle avec un poids vertical sauf à concevoir des tensions infinies. Les poteaux et le câble ne résisteraient pas. Pour assurer l'équilibre, il est donc indispensable d'avoir des tensions inclinées ce qui empêche l'horizontalité du câble. La courbe décrite par le câble porte le nom de chaînette. Avec un poids du câble infime, comme celui d'un fil de couture, l'écart à l'horizontale sera lui aussi infime lorsque vous tirez dessus manuellement car les tensions que vous exercerez seront très grandes, presque infinies, par rapport au poids du fil.

Y. M-M.

Mots croisés de Mado.

Solutions au prochain numéro

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1									■	
2									■	
3					■					
4		■								
5				■						
6				■	■			■		
7			■							■
8		■								
9							■		■	
10						■				

Solution mots croisés A.L n° 136

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	D	U	E	L	■	I	C	A	R	E
2	E	T	R	E	N	N	A	■	U	T
3	C	O	N	■	U	S	N	E	E	S
4	O	P	E	R	A	T	E	U	R	■
5	N	I	E	E	■	A	V	R	■	A
6	F	E	■	F	I	N	A	L	E	S
7	I	■	G	A	N	T	S	■	I	S
8	N	I	A	I	T	■	■	I	I	I
9	E	V	I	T	E	M	E	N	T	S
10	■	E	N	E	R	G	I	Q	U	E

Horizontalement :

1 toujours trop brèves. 2 grâce. 3 rongeur grand dormeur / exaltés. 4 gâteau de fruits secs. 5 whisky canadien / comme la tomate. 6 tissu froissé / vache sacrée / la terre. 7 se compte régulièrement / pour le cirque ou une réception. 8 dévaliser. 9 attentifs. 10 de droite à gauche / cercles

Verticalement :

A herbes aux chats. B 3 couleurs en poésie / monnaie asiatique. C meurtres / son premier bal. D lit de l'aiglon / difficile pour un rebelle. E négation / dans neuf / premier mot câblé. F méduses ou anémones. G abords. H bloc de glace / amérindiens. I incertitude. J éprouvée / voie.

L'Anjou laïque N° 137

Fondateurs :

Yvonne et Henri Dufour

Directeur de la publication

Jack Prout

Comité de rédaction

Catherine Battreau, Jean-Paul Brachet, Sylvain Faillie, Jean-Louis Grégoire, Yves Mulet-Marquis, Alain Paquereau, Daniel Renou, Jean-Pierre Thuleau

Collaboration

Max Bayard, Armelle Chaye, Jean-Michel Cauneau, Dominique Delahaye, Pierre Michel

Mise en page

FOL49, Jack Prout

Imprimerie

Ateliers Paquereau
8 Bld Bretonnières
49124 Saint-Barthélémy-d'Anjou

No CPPAP 86832

ISSN 1245-0936

Blog Anjou laïque

Des compléments d'articles,
de nouvelles contributions

anjoulaique.blogspot.com

mail : anjoulaique@gmail.com

 **contact**
Librairie • papeterie
3 rue Lenepveu ANGERS

Abonnement (1 an - 4 numéros)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Mail :

12 euros

15 € ou plus (soutien)

à l'ordre de la FOL49

Bon à retourner à :

FOL 49 - Anjou laïque
14 bis avenue Marie Talet
49100 Angers

NOUVEAU

Abonnement en ligne sur
anjoulaique.blogspot.com
rubrique "ABONNEMENT"

Une journée (presque) comme les autres

Jeudi 17 octobre 2020 7 H 13

L'ambulance du S.A.M.U fend le brouillard à l'aube du jour. Le soleil n'attend plus que la disparition des dernières brumes pour faire la fête à l'automne. La journée s'annonce belle. Justine vient de prendre son service aux urgences cardiaques. Une bonne odeur de café lui fleure les narines. Elle aime ce moment où elle retrouve l'équipe de nuit.

Derrière l'ambulance, un jeune homme hâte le pas. Les portes arrière du fourgon sanitaire s'ouvrent. On entend plusieurs claquements, le brancard glisse sur le trottoir pour s'engouffrer rapidement dans le S.A.S des urgences.

Dans la tisanerie, on passe en revue les différents événements qui ont eu lieu cette nuit. Les visages fatigués croisent ceux qui arrivent, encore empreints d'une fraîcheur automnale. Soudain, une sonnerie alerte d'une urgence absolue !

Sur le brancard, on ne devine ni le visage, ni l'âge de la personne. Des machines l'entourent de part et d'autre et les écrans renvoient toutes les informations utiles et nécessaires à sa prise en charge.

Le médecin urgentiste suivi de Justine s'approche rapidement. Le patient est âgé de 92 ans. Il fait un infarctus. Après une expertise attentionnée, le médecin décide qu'il ne sera pas pratiqué de coronographie. Il lui sera proposé un traitement médical.

Il attend dans la salle d'attente située en amont du S.A.S dont les portes se sont refermées sur lui. On lui donnerait des nouvelles dès que possible. Ses yeux balayaient la pièce. Personne ! Ses mains d'un mouvement de bas en haut massent ses joues comme pour se réveiller.

Justine installe le vieux monsieur dans un box. Il est conscient mais ne semble pas comprendre ce qu'il fait ici. Il est très agité. Dans le jargon médical, on dit que le malade est désorienté. Justine tente de le rassurer et dresse les barrières de chaque côté du lit.

Les aiguilles de la pendule face à lui, semblent ne pas avancer. Pourtant, elle affichent 9 h 15. Cela fait 2 heures qu'il attend. Il oscille entre la crainte et l'espoir. Son grand-père a eu le temps de l'appeler pour dire qu'il ne sentait pas comme d'habitude ce matin. Jules n'a pas hésité, pense avoir fait ce qu'il fallait.

Justine fait aussi ce qu'il faut, ce que le médecin a indiqué. Il faut maintenant trouver une chambre pour le vieux monsieur. On pourra ensuite commencer le traitement par perfu-

sion. Dans sa poche, le bip résonne et vibre. Elle est attendue pour une autre urgence. Elle jette un coup d'œil dans le couloir espérant trouver quelqu'un pour veiller sur le patient du box. Justine presse le pas en direction des portes battantes qui s'ouvrent automatiquement pour laisser passer à nouveau un brancard. Cette fois-ci, c'est un jeune homme. Il est inconscient.

Jules commence à s'impatienter. Il se hasarde à demander à la secrétaire campée derrière l'hygiaphone si elle peut aller aux nouvelles. Elle accède à sa demande. Elle sait que dans ces moments-là, la notion du temps pour ceux qui attendent, se raccourcit en même temps que l'angoisse augmente. Elle quitte donc son poste et disparaît dans le couloir.

Justine sort de la salle de réanimation. Elle est exténuée mais un sentiment de fierté s'installe. Le jeune patient a été sauvé. Il était temps ! Elle se dirige alors vers le box du vieux monsieur, pas le temps de faire une pause !

Mr...ressent une douleur dans la poitrine, suffisante pour le sortir d'un sommeil léger. La lumière blafarde du plafonnier plaque son visage sur le matelas rigide. Ses mains tâtent les bords du brancard et se heurtent aux barrières. Il tente un regard d'un côté, puis de l'autre, aperçoit un écran avec le bip lancinant. La panique s'empare de lui, il s'agite. Justine croise Tristan, l'aide-soignant de service qui lui dit être passé voir le monsieur. Mais il n'a pu rester car il a été appelé au box 3. Elle le remercie néanmoins tout en passant le pas de la porte. Le vieillard est allongé dans un coin de la pièce, inconscient.

La secrétaire revient, l'informe du diagnostic posé et de la décision du médecin. Son grand-père sera transféré dans l'unité d'hospitalisation du service de cardiologie. Jules va pouvoir lui rendre visite. Il sort un instant pour admirer les premiers rayons du soleil qui s'étalent dans un beau ciel orangé, lequel annonce les premiers frimas. Il respire.

Le médecin est revenu, accompagné d'une autre infirmière. Il constate malheureusement le décès. Justine n'arrive pas à détacher son regard sur ce corps recroquevillé sur lui-même. Il est passé par-dessus les barrières. Le liquide de la perfusion arrachée, coule inexorablement sur le sol.

On lui dit qu'on va le recevoir au bout du couloir, la porte à droite. Sans trop réfléchir, il suit l'infirmière. La pièce est toute petite sans fenêtre. Il y a une table basse, une malheu-

reuse plante verte, quelques revues et deux fauteuils. Le médecin entre et lui annonce d'une voix de circonstance le décès de son grand-père.

Justine termine sa journée. Elle s'en veut d'avoir « laissé » le vieux monsieur tout seul. La cadre infirmière du service passe la voir et lui dit qu'un C.R.E.X va se tenir. Elle n'a pas à s'inquiéter.

Jules arpente le trottoir d'un bout à l'autre, son portable collé à l'oreille. Son regard fixe les premières feuilles qui tombent en tournoyant en une sorte de danse macabre. Il annonce la mauvaise nouvelle. Il n'y a rien à comprendre. L'infarctus a eu raison de ce cœur au bout du rouleau.

Elle pousse la porte de son appartement, les larmes aux yeux. Minotte, sa chatte se frotte à ses jambes en miaulant comme pour lui prouver son empathie. Elle la prend dans ses bras, caresse son pelage soyeux. Une douce chaleur l'enveloppe, elle s'endort.

Il regarde le visage quelque peu crispé de son grand-père, des stigmates de l'infarctus qui l'a surpris. Il essaie de rassembler ses idées mais celles-ci sont confuses. 92 ans, un bel âge pour mourir après tout. La porte s'ouvre. Il tombe dans les bras de ses parents. Il pleure. *La symphonie de « lettre à Elise » se fait entendre dans le salon. Justine ouvre alors les paupières et tire son téléphone de sa poche. C'est Tristan, l'aide-soignant qui l'appelle, il la console et l'informe que Le C.R.E.X se tiendra lundi 21 octobre.*

Le vieux monsieur est maintenant allongé sur un drap blanc, les mains jointes. Plus aucune trace de la souffrance n'apparaît sur son visage. Jules et ses parents sont contents des soins post-mortem. Ils sortent doucement de la chambre funéraire. Leurs silhouettes se détachent de la lumière du crépuscule qui filtre à travers les fenêtres dans le couloir en direction de la sortie.

Justine le remercie puis raccroche. Le C.R.E.X, c'est le Comité de Retour sur Expérience, une méthode d'évaluation des risques, inspirée de l'industrie de l'aéronautique. On posera un regard critique sur la façon dont le patient a été pris en charge, s'interrogera sur le caractère évitable de l'évènement, recherchera des actions afin que cela ne se reproduise. Mais Justine sait qu'à l'issue de ce Comité, la seule solution valable ne sera pas même pas abordée. Elle songe à changer de métier.

Armelle Chaye